



**COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE**

**PROCES VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 mars 2009**

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2009**

**II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 24 MARS 2009**

**A. ADMINISTRATION GENERALE**

1. Création de postes – modification du tableau des effectifs
2. Primes vacances et fin d'année versées au personnel communal
3. Recrutement d'animateurs temporaires – animation été 2009
4. désignation du représentant de la municipalité au sein de la CLI
5. modification de l'article L2122-22 du CGCT alinéa 4 – Loi n° 2009-179 du 17/2/2009

**B. PROGRAMMATION**

1. Appel à projet du Conseil Régional – « accompagnement des populations à l'innovation » et « politique culturelle régionale »

**C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

1. Vente de terrain à S3D dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du centre ville
2. Cession CUD – Espace vert rue du Westhoek

**D. CONTRATS – MARCHES**

1. Avenant – préparation et livraison de repas pour les cantines scolaires, les centres périscolaires, les centres de loisirs sans hébergement et les formations
2. Réfection de la façade nord du Gymnase Debussy
3. construction d'une résidence d'hébergement pour l'accueil des médecins de la polyclinique – montant de la prime
4. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 17 février 2009

**E. FINANCES**

1. Compte Administratif 2008 – budget principal
2. Compte Administratif 2008 – budget annexe location de salles aménagées
3. Compte de Gestion 2008 – budget principal
4. Compte de Gestion 2008 – budget annexe location de salles aménagées
5. Affectation des résultats 2008 - budget principal
6. Affectation des résultats 2008 - budget annexe location de salles aménagées
7. Impôts directs locaux - Vote des taux des trois taxes

8. Budget primitif 2009 – budget principal
9. Budget primitif 2009 – budget annexe location de salles aménagées
10. Budget primitif 2009 – budget principal – subventions aux associations

***F. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS***

1. Attribution de subventions sur le fonds d'aide aux projets au titre de l'année 2009
2. Attribution de subventions sur le fonds d'aide exceptionnelle au titre de l'année 2009

**III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 17 FEVRIER ET LE 24 MARS 2009**

## **PRESENTS :**

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Gérald CORMIER, Corinne MARTIN, Patrick EECKHOUDT, Nadine ODOT, Ahmed CHERIET, Sandrine ESPOSITO, Martial BEYAERT, Sélima CHABAB, Olivier BERTHE , Adjoint ;

Mmes, MM., Nicolle LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Jean-Claude MORET, Corinne MOREL, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Khaled EL AMRANI, Ellen LEBECQUE, Patrick GARNIER, Sabrina KHELLAF, Eric FONTAINE, Christelle COUSEIN, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Geneviève WILLOT, Delphine AJUTO, Jean-Claude AUBRUN, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Nathalie DESMAZIERES Conseillers Municipaux.

## **POUVOIRS :**

Nicole FOURICQUET à Corinne MARTIN, Chaabani LASOA à Selima CHABAB, Karima TOUIL à Damien CAREME, Sandrine ESPOSITO à Patrick EECKHOUDT jusqu'à son arrivée, Fabien GHEERARDYN à Gérald CORMIER jusqu'à son arrivée

Monsieur le Maire :

*Il est 18 heures, nous allons démarrer notre séance du Conseil Municipal.*

**Monsieur le Maire propose que le secrétaire de la séance soit Monsieur Patrick EECKHOUDT à qui il demande de procéder à l'appel des élus.**

Monsieur le Maire :

*Le quorum étant atteint, nous pourrions délibérer valablement. Avant de passer à l'ordre du jour de notre conseil, je voudrais vous donner trois informations :*

- *la première concerne l'acte de candidature que j'ai adressé, au nom de la ville de Grande-Synthe à Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la Jeunesse pour être site d'expérimentation en matière de politique de la jeunesse. Ils retiennent un certain nombre de sites au niveau national pour regarder comment développer les politiques en faveur de la jeunesse sur le territoire national. Ils font un appel à candidature, j'ai lors d'une rencontre à Paris jeudi, il y a dix jours, fait acte de candidature que j'ai confirmé par courrier dès la semaine dernière en argumentant déjà ce que la ville de Grande-Synthe faisait en matière de jeunesse et aussi les pistes d'expérimentation que nous pourrions lancer.*
- *La deuxième information que je voulais vous donner concerne une information sur le reportage consacré aux habitants du quartier du Courghain qui a été diffusé sur France 3, le 28 février dernier, et nous venons d'apprendre aujourd'hui qu'il avait recueilli 1 600 000 téléspectateurs, donc les grand-synthois ont pu être vus et cette expérience du Courghain a pu être vue par de nombreux téléspectateurs de la région Nord Pas de Calais.*
- *Et enfin en dernière information, je vous propose d'apporter tout notre soutien à Pierre HONDERMARCK, le Président de l'OGS Athlétisme, qui a été victime d'un grave accident de la circulation, en vélo, dimanche dernier. Il a été plongé dans un coma artificiel et nous nous enquêrons jour après jour de son état de santé. Nous lui souhaitons bien évidemment tous nos vœux de rétablissement et sommes au côté de toute sa famille.*

## **II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2009**

Monsieur le Maire :

*Nous allons passer à l'ordre du jour et nous commençons avec l'approbation du procès verbal de la séance du 17 février 2009. Y-a-t-il des observations de votre part ? Non ? Madame DESMAZIERES.*

Madame Nathalie DESMAZIERES :

*Simplement, sur le PPRT, sur l'avis et les remarques que vous avez émis Monsieur le Maire, on vient de vivre samedi un incident avec la société CITIS. Je souhaiterais, je pense que vous avez été destinataire d'un courrier de l'ADELFA ? pas vous, donc je vous le transmettrai et je pense qu'on devrait justement apporter tout notre soutien à l'ADELFA qui demande justement une réunion d'urgence du SPPPI, je vais définir ce que c'est, c'est le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles. Je crois qu'on est tout à fait dans le sujet.*

Monsieur le Maire :

*C'est une structure permanente à laquelle siège Patrick GARNIER. Je ne sais pas s'il y a une réunion prévue prochainement. Je n'ai pas reçu encore le courrier de l'ADELFA, mais bien évidemment, on demandera qu'il y ait une analyse de la situation, ce qui s'est fait, et on y assistera, enfin Patrick GARNIER y assistera, comme il a l'habitude de le faire. D'autres observations sur ce procès-verbal ? Je peux considérer qu'il est adopté. Je vous remercie.*

**VOTE :**

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le procès verbal de la séance du 17 Février est adopté à l'unanimité.**

**III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 24 MARS 2009**

**A. ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Création de postes – modification du tableau des effectifs**

**RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'appliquer les décisions prises lors de la commission administrative paritaire du 9 mars 2009, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 11 postes d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de rédacteur,
- 2 postes de Rédacteur chef,
- 2 postes d'Attaché principal,
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 4 postes d'Agent de maîtrise,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal,
- 6 postes de Contrôleur en chef de travaux,
- 3 postes de Technicien supérieur,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Educateur principal de jeunes enfants,
- 1 poste d'Educateur chef de jeunes enfants,
- 3 postes de Brigadier de Police municipale,
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'Animateur chef,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Educateur APS hors classe,
- 1 pose d'auxiliaire de soins.

Concomitamment, il convient de supprimer les postes suivants pour mettre à jour le tableau des effectifs :

- 7 postes d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 3 postes d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,
- 7 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes de Contrôleur de travaux,
- 3 postes de Contrôleur principal de travaux,
- 1 poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'Educateur de jeunes enfants,
- 1 poste de Gardien de police municipale,
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Animateur,
- 1 poste d'Educateur APS de 1<sup>ère</sup> classe

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- de créer les postes énumérés ci-dessus,
- de supprimer les postes énumérés ci-dessus,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'imputer les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

## **2. Primes vacances et fin d'année versées au personnel communal**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 19 mars 1985, modifiées par des délibérations des 16 octobre 2001 et du 26 mars 2002, le conseil municipal a décidé de verser sous certaines conditions aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité les primes dites de 13<sup>ème</sup> mois et de vacances conformément aux dispositions de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 (articles 15 à 20).

Il ajoute qu'il convient de préciser les catégories d'agents non titulaires bénéficiaires de ces primes dans le respect des lois des 26 juillet 2005 et 19 février 2007 qui ont modifié l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relatif au recrutement des agents non titulaires de la fonction publique.

Ainsi, il est proposé d'attribuer ces primes aux agents qui remplissent les conditions suivantes :

- agents recrutés en tant que non-titulaires sur des emplois permanents pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ;
- agents recrutés en tant que contractuels non-titulaires sur des emplois permanents lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- agents recrutés en tant que contractuels non-titulaires sur des emplois permanents de niveau A lorsque la nature des fonctions et les besoins des services le justifie.

Monsieur le Maire :

*Y-a-t-il des interventions ? oui, Monsieur TERTULLIANI ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Peut être une précision, combien y-a-t-il d'agents qui ne bénéficient pas de ces primes ?*

Monsieur le Maire :

*C'est très fluctuant parce que, en fait, il s'agit depuis 1985 de tous les agents qui viennent à un moment pour un renfort de service, pour les périodes d'été par exemple, aussi, puisqu'on recrute les animateurs en direct, bref, ce sont ces personnels là qui depuis la création de cette délibération n'ont jamais perçu cette prime là, donc il convient de le préciser pour « être dans les clous », c'est une précision d'un état depuis 25 ans bientôt.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Parce qu'il y a des personnes qui viennent d'une manière répétitive, parce que leur situation fait qu'elles s'adressent à la mairie et que régulièrement elles se retrouvent prises et finalement au bout d'un certain nombre d'années, elles finissent par avoir une certaine ancienneté, quoi qu'on en dise, même si elle est discontinuée et que donc, il y aurait peut être une disposition à prendre par rapport à ces personnes, en imaginant qu'on puisse mettre un minimum de 3 mois, je ne sais pas, 6 mois, mais voilà.*

Monsieur le Maire :

*Je pense que tous les cas qu'on a, ce sont des personnes qui reviennent régulièrement, généralement c'est pour renforcer des permanents, auquel cas c'est le premier cas qui vous est cité, des titulaires sur des emplois non permanents, donc à ce moment là, elles rentrent dans ce cas là. Sincèrement, tous les différents cas de figures que l'on peut voir ont été intégrés dans ces trois dispositifs. Après, il n'y a que les agents qui viennent, je ne sais pas, pendant les périodes de kermesses d'écoles, où il faut donner un coup de main aux services des fêtes pour aller monter les stands, démonter les stands, donc on prend des temporaires en sureffectif à un moment donné pour faire face à une demande ponctuelle. Donc tous ces agents là, et, je vous dis, le cas le plus fréquent,*

*ce sont les animateurs qui n'ont jamais touché cette prime, mais simplement, il faut mettre cette délibération en accord avec ça. Des oppositions sur cette délibération ? Abstentions ? Je vous remercie.*

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser les primes de fin d'année et de vacances aux agents non-titulaires occupant des emplois permanents relevant des catégories précédemment citées.

### **3. Recrutement d'animateurs temporaires – animation été 2009**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service Jeunesse met en place durant la période estivale des animations en direction des jeunes grand-synthois, il s'agit :

- Des points d'accueil Jeunes.
- De centres de loisirs sans hébergement pour les 4-17 ans du lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2009
- De six séjours de vacances.
- D'un centre municipal d'animation, des camps, des mini-camps, des week-ends organisés.
- Des stages à la carte proposant des activités culturelles, sportives et des loisirs animés par des professionnels.

Il précise qu'il convient de prendre toutes les dispositions pour assurer l'encadrement de ces actions et leur fonctionnement, et propose donc le recrutement de :

- 150 animateurs par mois (juillet et août).
- 10 directeurs par mois (juillet et août).
- 5 professionnels pour les stages et interventions CLSH (rémunération selon contrat d'engagement).
- 1 lingère pour les colonies de vacances.
- 2 cuisiniers pour la colonie (août).
- 1 magasinier pour les colonies de vacances.
- 1 magasinier pour les points d'accueil Jeunes du 1/7/09 au 25/8/09
- 1 infirmier du 3/7/09 au 21/8/09
- 2 animateurs VTT du 2/7/09 au 25/8/09
- 1 secrétaire du 2/7/09 au 21/8/09.

Pour lesquels les rémunérations seront calculées sur la base suivante :

- Directeurs diplômés : Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe temporaire 11<sup>ème</sup> échelon.
- Directeurs stagiaires : Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe temporaire 7<sup>ème</sup> échelon.
- Animateurs diplômés : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe qualifié 3<sup>ème</sup> échelon.
- Animateurs non diplômés : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe qualifié 1<sup>er</sup> échelon.
- Cuisinier : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon.
- Magasinier : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- Lingère : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- Infirmière : animateur diplômé, adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe qualifié 3<sup>ème</sup> échelon.

Madame Geneviève WILLOT :

*Nous avons vu qu'il y avait des critères tout à fait spécifiques pour l'embauche de ces animateurs, est-ce qu'ils sont respectés et est-ce qu'il y a un régime spécial pour les enfants des élus ?*

Monsieur le Maire :

*Non Madame WILLOT, il n'y a pas de régime spécial. D'autres questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.*

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable pour le recrutement de personnels temporaires pour les animations d'été 2009 suivant les modalités précédemment proposées ;

**IMPUTE** la dépense aux chapitre et article correspondants du budget communal.

#### 4. Désignation du représentant de la municipalité au sein de la CLI

**RAPPORTEUR : Patrick GARNIER**

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,  
Vu le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 pris pour son application, précisant qu'une région, un département, une commune ou un groupement de collectivités territoriales est regardé comme intéressé par une installation nucléaire de base si une partie de son territoire est située à moins de 5 kilomètres du périmètre de cette installation ou si le plan particulier d'intervention relatif à cette installation est applicable dans tout ou partie de cette collectivité ou de ce groupement ;

Suite au courrier de Monsieur le Président du Conseil Général du 23 février 2009 invitant chaque commune regardée comme « intéressée » par le Centre de Production Nucléaire de Gravelines à désigner son représentant au sein de cette CLI,

Monsieur le Maire :

*Et je vous propose, parce que Patrick ne va pas le faire, mais je vous propose la candidature de Patrick GARNIER, qui siégeait donc, je le disais tout à l'heure, dans ces instances là, donc c'est un renforcement, c'est une autre émanation, on lui confie cette mission là. Monsieur TERTULLIANI ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Oui. On dit « du représentant », mais il peut y en avoir deux.*

Monsieur le Maire :

*Non c'est un, c'est réglementaire. Le Conseil Général nous a dit, parce que c'est une chose très cadrée, je pense que vous avez en pièce annexe la lettre du Président qui nous le demande et qui précise « la composition de la commission susvisée : 1 représentant de chaque commune concernée, Gravelines, Grand Fort Philippe, Saint Georges sur l'Aa, Loon-Plage, Dunkerque, Craywick, Bourbourg, Grande-Synthe, Saint Folquin, Oye Plage, Vieille Eglise, Saint-Omer-Capelle, Offekerque, Nouvelle Eglise, Sainte Marie-Kerque, désignés par leurs conseils municipaux respectifs »*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Oui, mais ça n'empêche pas que l'on puisse proposer qu'il y en ait deux. Pourquoi ne serions nous pas représentés ?*

Monsieur le Maire :

*Il y a le Conseil Municipal de Grande-Synthe, Monsieur TERTULLIANI.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Oui, d'accord, mais bon.*

Monsieur le Maire :

*Attendez, c'est un collège des élus : 37 membres. Si chacun on y va à deux, ça va nous faire 74, plus tous les autres : les membres de la CLI de Gravelines, plus les gens des associations, plus les membres, ça va être une instance de 150 membres, ça ne tournera pas. Vous savez bien ce que c'est. Déjà là, les élus, c'est 37 membres, ce qui est énorme, déjà dans une commission. Donc, voilà, il y a des textes qui réglementent ça, plions nous aux textes. Monsieur RIAH ?*

Monsieur Féthi RIAH :

*Je propose ma candidature, et j'aimerais que le scrutin soit secret.*

Monsieur le Maire :

*Et bien nous allons l'organiser.*

Les résultats du scrutin ont attribué 6 voix à Monsieur Féthi RIAH et 29 voix à Monsieur Patrick GARNIER.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DESIGNE** Monsieur Patrick GARNIER comme représentant de la commune de Grande-Synthe au sein de la CLI de Gravelines.

## 5. **Modification de l'article L2122-22 du CGCT alinéa 4 – Loi n° 2009-179 du 17/2/2009**

### **RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Par délibération en date du 27 mars 2008 visée par le sous-Préfet de Dunkerque le 2 avril 2008, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la totalité des pouvoirs mentionnés à l'article L2122-22 du CGCT dont l'alinéa 4 permettant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés modifie les dispositions figurant au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L2122-22 du CGCT en étendant la délégation accordée au Maire à l'ensemble des marchés et de leurs avenants, quel qu'en soit le montant.

En conséquence de quoi, il est proposé à l'assemblée de charger Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget conformément aux nouvelles possibilités offertes par l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du CGCT.

#### Monsieur le Maire :

*Concrètement ça veut dire que vous autorisez le Maire à passer, lancer les marchés publics comme c'était le cas avant pour les seuils inférieurs à certains montants qui changent tous les ans, je ne me souviens plus des derniers, mais de toute manière d'en rendre compte, de garder la Commission d'Appel d'Offres dans sa configuration telle qu'elle est là, et de rendre compte au Conseil Municipal de toutes les opérations qui sont lancées. Ça évite d'attendre un conseil municipal pour pouvoir lancer les travaux qui font suite à une commission d'appel d'offre, ça accélère les mises en œuvre des projets qui sont, bien évidemment, de toute manière, décidés par le budget. Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?*

#### Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Monsieur le Maire nous sommes atterrés, atterrés de voir qu'une municipalité, dont, c'est écrit dans la presse, de gauche, PC, PS et MRC nous présente une délibération comme celle-ci. C'est une délibération qui personnalise le pouvoir à l'extrême et on ne respecte absolument pas les conseillers municipaux et les élus de base que nous sommes et on nous fera jouer le rôle de chambre d'enregistrement. Alors, vous, qui vous réclamez donc d'une tendance politique, vous nous présentez ça. Ben, j'aurais apprécié, nous aurions apprécié que vous ne la présentiez pas, ou que vous nous invitiez à voter contre, parce que ça, c'est antidémocratique et ça n'a jamais empêché de fonctionner, ça ne vous a jamais empêché de convoquer un conseil municipal extraordinaire s'il fallait, s'il y avait urgence. En commission, on nous a dit que cette somme était portée jusqu'à 5 150 000 € si je ne m'abuse, et bien je regrette beaucoup, la fonction des élus de base que nous sommes ce n'est pas d'être une chambre d'enregistrement, c'est de débattre. Nous allons bien sûr voter contre, mais nous sommes vraiment peinés que vous nous présentiez ça.*

#### Monsieur le Maire :

*Monsieur RIAH ?*

#### Monsieur Féthi RIAH :

*Oui, ben je voulais rejoindre ce que disait Monsieur TERTULLIANI parce qu'on est dans une assemblée qui est majoritairement de gauche et on va voter pour un article voté par la droite et qui donne encore plus de pouvoirs au Maire, sachant déjà que les conseillers municipaux n'ont pas énormément de pouvoir, et donc ça réduit le pouvoir des élus, alors que vous avez la majorité, le système électoral des collectivités territoriales fait en sorte qu'il y a toujours de larges majorités qui se dégagent, ce qui fait que, tous les projets peuvent passer et je ne vois pas pourquoi on augmenterait le seuil jusqu'à 5 millions d'euros. On veut bien croire qu'il y ait de la transparence, comme on nous l'a dit en commission, mais des fois vous nous dites que vous êtes contre, la majorité ainsi que le PC, vous dites que vous êtes contre SARKOZY, contre la politique du gouvernement, mais quand ce sont des choses qui vous arrangent, et bien, vous ne votez pas contre. Donc il y a un double langage,*

quand ça vous arrange, quand c'est des parachutes dorés pour les députés etc... le PS, le PC, les partis de l'assemblée votent pour, quand c'est des pouvoirs qui sont donnés encore plus, vous vous votez pour, mais quand vous êtes dans l'opposition, vous réclamez plus de droit à l'opposition, vous réclamez plus de droits, vous dénoncez la loi sur l'audiovisuel, vous dénoncez la loi sur la réduction du pouvoir d'amendement des députés, donc il y a toute une contradiction et là vous allez voter ce soir pour un article voté par la droite qui certes, ne va pas changer la donne, puisque quoi qu'il arrive, vous pouvez toujours investir et qu'on soit là ou pas là, ce n'est pas nos six voix qui vont changer la donne, quoi.

Monsieur le Maire :

Bien. Monsieur TERTULLIANI vous vous dites atterré, permettez-moi de l'être. Pourquoi ? Dans le mandat 2001-2008, vous étiez le représentant de l'opposition dans la commission d'appel d'offres, donc là où on décide, là où on ouvre les enveloppes, là où on retient les entreprises, qui ensuite sont soumises à l'approbation du conseil municipal, vous n'y avez siégé qu'un an sur les sept ans de mandat. Si, si !, Monsieur TERTULLIANI. Donc, que vous veniez me donner des leçons de transparence aujourd'hui, de dire que vous êtes atterré d'une telle disposition, que, enfin bref, etc... alors là, moi..., je..., honnêtement, j'en perds mes mots, j'en perds mes mots. De vous permettre d'attaquer ça de cette manière là, vous ! Monsieur TERTULLIANI !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, parce que ne pas être à la commission des marchés, ça n'a pas de conséquences particulières...

Monsieur le Maire :

Monsieur TERTULLIANI, c'est là que ça se joue ! Ne faites pas croire n'importe quoi, c'est bien à la commission d'appel d'offres que ça se joue, c'est là que vous voyez s'il y a transparence, les commissions d'appel d'offres, elles sont là pourquoi ? Pour éviter qu'on ait des marchés truqués avec des entreprises, la transparence c'est celle-là. Le but des commissions d'appel d'offres et des marchés publics, de tout ce qui entoure la législation sur les marchés publics, c'est d'éviter qu'il y ait une confusion des genres, un Maire, un élu qui fait cadeau à une entreprise en lui confiant tel ou tel marché, quelque chose qui a été reproché par le passé, c'est pour ça qu'on a mis cette réglementation en place. Vous voyez bien, et le lieu où on ouvre les enveloppes, où le percepteur, la Direction de la concurrence qui y assiste, et les élus de la majorité et de l'opposition sont là, et ouvrent les enveloppes pour savoir, tout le monde l'ignore avant, quelle est celle qui a la meilleure offre, quelle est celle qui répond le mieux au marché, c'est bien la commission d'appel d'offres, ce n'est pas ce conseil municipal, Monsieur TERTULLIANI. C'est bien la commission d'appel d'offres. Donc, à partir de ce moment là, c'est là que ça se décide, vous n'y siégez pas, la commission d'appel d'offres reste dans sa configuration actuelle, donc tout passera par la commission d'appel d'offres, donc vous serez parfaitement informés de toute la disposition. Ce que cette disposition permet c'est de ne pas, entre cette commission d'appel d'offres, devoir convoquer un conseil municipal pour lancer un projet. Monsieur RIAH l'a dit lui-même, il le reconnaît, ça ne changera pas grand-chose, vous êtes six, donc le débat, vous l'avez en commission d'appel d'offres. Vous pouvez ici, de toute manière ça changera quoi, vous avez refusé et voté contre tous les projets...

Monsieur Féthi RIAH :

C'est sur les principes, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire :

Mais le principe...

Monsieur Féthi RIAH :

Sur le principe que vous affichez que vous êtes contre le gouvernement, et quand ça vous arrange...

Monsieur le Maire :

Attendez, je n'ai pas de leçon à recevoir là-dessus.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous acceptez ce que vous donne le gouvernement, c'est cette contradiction et vous-même...

Monsieur le Maire :

*Non, non ! ça ne m'arrange pas ! Ce n'est pas une question que ça m'arrange. C'est une question que ça arrange les Grand-synthois, Monsieur RIAH !*

Monsieur Féthi RIAH :

*Et vous-même, si vous permettez Monsieur le Maire ?*

Monsieur le Maire :

*Monsieur RIAH, attendez, vous m'avez coupé ! Je ne vous ai pas laissé la parole.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Allez-y.*

Monsieur le Maire :

*D'accord ? donc, ça arrange les grand-synthois, ça n'arrange pas le Maire, ça arrange les grand-synthois, parce que ça nous permettra de mettre en œuvre beaucoup plus vite les projets, voilà c'est tout. Et la transparence, elle est toujours là, ça ne vous retire rien, la transparence elle a lieu de la commission d'appel d'offres, que je vais rendre ici, en séance publique de conseil et vous voyez aussi dans le budget qu'on va voter ce soir, la liste de l'ensemble des investissements. Qu'est ce que ça change ? C'est de passer ici pour dire, OK, on y va, ou OK on n'y va pas. Vous allez me dire à chaque conseil municipal, comme vous le faites, non on n'y va pas, on n'est pas d'accord avec ce projet pour telle ou telle raison, donc ça ne changera pas grand-chose, vous l'avez dit. Monsieur RIAH, d'abord.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Là vous avez utilisé un argument échappatoire, c'est-à-dire que, premièrement pendant votre campagne vous avez dit, que vous tirez un trait sur le passé, et je vois qu'à chaque conseil municipal, vous revenez sur le passé. Moi, je ne suis pas élu sur la liste de Monsieur DEMARTHE, je suis élu sur la liste de « Changeons d'ère » et ensuite « avec vous la ville autrement », donc ne revenez pas sur le passé, puisque même Monsieur TERTULLIANI qui siège ici était Adjoint de votre père. Donc, il ne faut pas revenir à chaque fois sur le passé, il faut toujours aller de l'avant. Si maintenant vous voulez qu'on revienne aux lois des années 60, 70 et 80, on peut y revenir, donc là, c'est un argument échappatoire que vous utilisez. Et deuxièmement, comme vous le dites, ça ne change strictement rien, sauf que ça monte le montant, ça peut aller jusqu'à 5 millions d'€uros, c'est juste sur le principe. Parce que nous, on ne peut pas bloquer la commission d'appel d'offres de toute façon, donc, même si on était contre un projet, vous êtes d'accord avec moi, on ne pourrait pas le contrer, donc pourquoi voter cet article voté par le gouvernement ?*

Monsieur le Maire :

*Parce que ça me permet de répondre plus vite aux besoins des grand-synthois. Monsieur TERTULLIANI ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Ou bien je me suis mal exprimé ou alors vous êtes très adroit pour partir sur une explication technique. Puisque vous êtes remonté sur le passé...*

Monsieur le Maire :

*Ce n'est pas un vieux passé, Monsieur TERTULLIANI.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Non, non, vous aviez remarqué que je n'étais pas à la commission d'appel d'offres.*

Monsieur le Maire :

*C'est parce que vous étiez « atterré », Monsieur TERTULLIANI.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Mais je vous signale que avant 2001, de 1995 à 2001, c'est vous qui n'y étiez pas. Alors on peut remonter comme ça... non, mais !*

Monsieur le Maire :

Non, mais on ne va pas refaire l'histoire. D'accord ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ce que j'ai voulu vous dire, je vous renvoie à votre remarque. Et oui, et j'ai tous les comptes-rendus des Conseils.

Monsieur le Maire :

Oui, c'est vrai et je l'assume. Mais on va aller de l'avant, comme disait Monsieur RIAH.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On est bien à égalité là-dessus au moins.

Monsieur le Maire :

Ah non ! Non !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Vous n'y étiez pas !

Monsieur le Maire :

Mais on se reverra à part pour en parler.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ceci dit, je me suis peut être mal expliqué, c'est sur le principe. On assiste au niveau national à une personnalisation du pouvoir et ça en fait partie et donc, j'aurais aimé, mais si bien sûr, au niveau national c'est un seul homme qui le détient, et on décalque ça sur les mairies, je regrette beaucoup...

Monsieur le Maire :

Ça ne me donne pas plus de pouvoirs ! Ça ne change rien !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Comment ça ?

Monsieur le Maire :

Ça évite de passer un conseil, de le faire valider à un conseil.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est donc un pouvoir supplémentaire !

Monsieur le Maire :

Mais non ! Ça n'enlève pas la commission d'appel d'offres. Ça n'enlève pas l'inscription au budget, vous allez voir toute la liste des investissements, tout est dedans. Tout est sur la table. C'est uniquement de la procédure, ça n'est rien d'autre que la procédure. Point barre ! Ne faites pas croire, n'essayez pas. Vous essayez d'être rapide aussi pour faire croire autre chose.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Le principe est simple. Jusqu'à la commission de lundi il y a huit jours, où on a appris qu'on passait, parce qu'il faut que l'assemblée sache aussi, qu'on passe de 206 000, avant c'était la somme, c'est ce qui m'a été dit, on passe de 206 000 à 5 150 000 €, qu'est-ce que c'est si ce n'est pas une personnalisation du pouvoir ? Bon, je regrette beaucoup. Vous êtes de gauche ? Et bien vous devriez lutter contre ça, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Mais, non ! Je suis de gauche et je l'affirme. Et j'étais dimanche pour lutter contre l'atteinte aux libertés publiques.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Moi aussi, Monsieur.

*Monsieur le Maire :*

*Des oppositions sur cette délibération ? Six. Des abstentions ? Je vous remercie.*

**VOTE :**

Pour : 29

Contre : 6 (F. TERTULLIANI, G. WILLOT, J.C. AUBRUN, D. AJUTO, F. RIAH,  
M. MERLEN)

Abstention : 0

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE**, de charger Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## **B. PROGRAMMATION**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

### **1. Appel à projet du Conseil Régional – « accompagnement des populations à l'innovation » et « politique culturelle régionale »**

Le Conseil Régional reconduit son appel à projet intitulé « Accompagnement des populations à l'innovation » pour l'année 2009.

Il est proposé de solliciter dans ce cadre une subvention globale de **88 761 Euros** au bénéfice de la ville de Grande-Synthe pour le financement des actions suivantes :

- **Fonds de Travaux Urbains (axe 1)**  
Coût total de l'action : 45 800 € - Subvention sollicitée : 22 900 €
- **L'îlot en paroles Paroles d'îlot (axe 1)**  
Coût total de l'action : 100 000 € - Subvention sollicitée : 25 000 €
- **Suivi de l'énergie (axe 1)**  
Coût total de l'action : 7 087 € - subvention sollicitée : 3 543 €
- **Formation des jeunes aux métiers socio-éducatifs (axe 3a)**  
Coût de l'action : 21 844 € - Subvention sollicitée : 9 047 €
- **La science au cœur des quartiers (axe 3b)**  
Coût total de l'action : 42 802 € - Subvention sollicitée : 21 401 €
- **Réhabilitation du terrain de foot Mésanges (axe 4)**  
Coût total de l'action : 13 750 € - Subvention sollicitée : 6 870 €

Il est également proposé que la ville apporte un soutien financier à des projets portés par des associations, qui elles aussi, sollicitent le Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement des populations à l'innovation » :

INTITULE DU PROJET	OPERATEUR	COUT TOTAL DU PROJET	SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL	ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE DE GRANDE-SYNTHE
<b>IV. AXE 1 : GESTION URBAINE DE PROXIMITE</b>				
Réseau d'échanges réciproques de savoir	Maison de l'Initiative	35 790	10 820	12 316
Atelier et chantier d'insertion	Maison de l'Initiative	35 254	17 627	17 627
Appartement témoin	Maison de l'Initiative	30 082	5 000	10 942
Clause d'insertion marchés publics	Maison de	31 730	15 865	15 865

	l'Initiative			
Mieux appréhender ses consommations d'énergie	Coté Quartiers	12 005	6 002,50	6 002,50
Sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et à amélioration du cadre de vie	Coté Quartiers	32 413	16 037.50	16 037.50
Auto réhabilitation de logement	Régie de quartiers	35 248	17 624	-
<b>AXE 2 : QUALIFICATION DES ACTEURS ET APPUI A LA STRUCTURATION DES RESEAUX LOCAUX</b>				
Insertion par la culture	Maison de l'Initiative	22 030	11 015	11 015
	Club FACE	45 054	17 154.50	17 154.50
<b>AXE 3a : Insertion professionnelle des jeunes</b>				
Etre et savoir être	Maison de l'initiative	20 216	10 108	10 108
Une étape pour se connaître	Maison de l'initiative	13 806	6 903	6 903
<b>AXE 3b: Participation des habitants</b>				
Insertion par le sport : PASS SPORT insertion	Maison de l'Initiative	21 848	11 988	4 930
Ca va, ta vie ?	CCAS	31 412	12 665	-
Se découvrir pour réussir	Maison de l'Initiative	19 765	4 700	7 369

De plus, la ville de Grande-Synthe sollicite le conseil régional au **titre de sa politique culturelle** pour les actions suivantes :

INTITULE DU PROJET	OPERATEUR	COUT TOTAL DU PROJET	PLAN DE FINANCEMENT		
			Conseil Régional	Ville de Grande-Synthe	Autres
Aide à la diffusion de spectacles vivants et des actions de médiation y afférent	Ville de Grande-Synthe	652 000	130 000	487 000	35 000 (billetterie)
Festival des mondes pluriels	Ville de Grande-Synthe	250 760	25 000	200 760	5 000 (CUD) 5 000 (part. privés) 15 000 (billetterie)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire ces actions dans le cadre de l'appel à projet « Accompagnement des populations à l'innovation » et dans le cadre de la politique culturelle proposés par le Conseil Régional.

Madame Nathalie DESMAZIERES :

*Je tenais à saluer le travail pédagogique qui avait été fait pour nous présenter justement les montants, de manière très succincte, mais très claire, sous forme de tableaux. Donc, je remercie les services d'avoir fait cela.*

Oui ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Régional et toutes subventions susceptibles d'être allouées pour réaliser ces projets.

**S'ENGAGE** à verser le cofinancement de la ville de Grande-Synthe pour les projets cités ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

### **1. Vente de terrain à S3D dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du centre ville**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de vendre à la Société S3D, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Centre Ville, la parcelle cadastrée section BA n°559 pour 510 m<sup>2</sup> Place François Mitterrand, et les parcelles cadastrées section AC n°917 pour 396 m<sup>2</sup> et AC n°919 pour 533 m<sup>2</sup>, avenue de l'Ancien Village. Le prix de cession est de 7,62 € H.T. le m<sup>2</sup>, ce qui est conforme à l'avis des Domaines soit un total de 10.965,18 € H.T. auquel s'ajoutent les frais de géomètre et les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre à la Société S3D les parcelles précitées au prix de 7,62 € H.T. le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir.

**CHARGE** l'étude de Maître PROUVOST, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

### **2. Cession CUD – Espace vert rue du Westhoek**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la CUD propose de céder gratuitement à la Commune un espace vert, situé rue du Westhoek, cadastré section BH n°438 pour 249 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la cession gratuite par la Communauté Urbaine de Dunkerque de la parcelle précitée.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte administratif de cession.

## **D. CONTRATS – MARCHES**

### **1. Avenant – préparation et livraison de repas pour les cantines scolaires, les centres périscolaires, les centres de loisirs sans hébergement et les formations**

**RAPPORTEUR : Corinne MARTIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché a été conclu (délibération du 20 juin 2006) avec la société ALD pour la préparation et la livraison des repas pour les cantines scolaires, les centres périscolaires, les centres de loisirs sans hébergement et les formations.

Dans un souci d'amélioration constante de la qualité des repas, il a été décidé de modifier certaines prestations.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 6 février 2009, le prix de ces nouvelles prestations est à reporter sur le prix unitaire du repas, passant celui-ci à 2,66 € HT pour les enfants et 2,99 € HT pour les adultes.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*On a été surpris. C'est très bien d'aller dans le sens d'améliorer les choses, on est absolument pas contre, mais alors, est-ce qu'à contrario, ça voulait dire que le pain que les enfants mangeaient avant*

*n'était pas... c'est surprenant ce type de... si on améliore un repas, ce n'est pas uniquement le pain qui doit être amélioré, me semble-t-il.*

Madame Corinne MARTIN :

*Sur le pain précisément, on est passé d'une fabrication industrielle à une fabrication artisanale. Donc la réponse est là sur la qualité. Maintenant sur l'ensemble de la qualité des repas, nous travaillons avec les ALD de façon continue pour améliorer les repas, tant sur l'origine des produits, dont aujourd'hui 25 % est Bio, produits par les ateliers des ALD d'ailleurs, et dont nous espérons améliorer encore la qualité dans les années à venir puisqu'ils s'auto produisent de plus en plus avec un marché équitable.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*On veut bien vous croire, parce que les ALD quand on a été contraints de mettre en concurrence la fourniture des cantines scolaires, on l'a bien regretté, et pour être allé, invité par des directeurs d'écoles, être allé manger à Chabrier une fois ou deux, j'ai pu constater qu'il y avait une réelle différence entre ce qui se faisait avant et ce qui se faisait après. Donc, là-dessus, rien à redire.*

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus ;

**AUTORISE** le Maire à la conclusion de l'avenant précité ;

**IMPUTE** les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

## **2. Réfection de la façade nord du Gymnase Debussy**

**RAPPORTEUR : Patrick ECKHOUDT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une procédure adaptée a été lancée pour les travaux de réfection de la façade nord de la salle Debussy.

La Commission a attribué le marché à la société SETIB pour un montant de 263 000,00 euros hors taxes (y compris l'option gardiennage).

Le marché est conclu conformément à l'article 26-II-5 du Code des marchés publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société désignée ci-dessus ;

**IMPUTE** les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

## **3. construction d'une résidence d'hébergement pour l'accueil des médecins de la polyclinique – montant de la prime**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la maternité des Bazennes transfère ses activités à la Polyclinique de Grande-Synthe.

Afin de créer les conditions nécessaires à ce projet et d'offrir des conditions optimales d'accueil aux médecins de garde, la réalisation d'une résidence d'hébergement répondant à la réglementation européenne s'avère indispensable.

Monsieur le Maire propose donc de lancer un appel à projet et d'attribuer une prime de **10 000 € HT** à chacun des 3 candidats retenus par le jury.

Madame Geneviève WILLOT :

*C'est lié sans être lié, mais nous aimerions savoir quand effectivement la maternité des Bazennes va être transférée à la polyclinique, et quelle sera la forme, enfin c'est peut être prématuré, de ce logement, est-ce que ce seront des appartements, des logements mis à disposition, est-ce qu'il y aura une part des médecins etc...*

Monsieur le Maire :

*Je recueille les questions, j'y répondrai après.*

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Question qui m'a été posée par le groupe quand nous avons préparé le conseil, savoir si le centre de planification et d'IVG de Dunkerque va suivre l'implantation à la polyclinique.

Monsieur le Maire :

Savoir quand, ça devrait être début juin. Normalement les transferts des activités auront lieu début juin. La forme des logements, elle n'est pas arrêtée. Alors, la délibération, il y a une phrase qui me gêne un peu « ... d'une résidence d'hébergement répondant à la réglementation européenne... », en fait c'est pour faire face à la réglementation européenne, il faut que les anesthésistes, que les gynécologues maintenant soient sur place, parce que la polyclinique va être amenée à faire 2000 naissances et les conditions de sécurité sanitaire et le changement des gardes, avant ils faisaient des gardes à n'en plus finir, aujourd'hui ils doivent faire 24 heures et se reposer 24 heures, etc... imposent que les médecins soient sur place et qu'on ait dix chambres de garde pour recueillir les anesthésistes et les gynécologues. Vous savez que c'est difficile dans notre région Nord Pas de Calais de recruter des spécialistes, donc on va mettre l'accent en particulier sur l'accueil des médecins qui viendront à la polyclinique pour que ce soit un lieu où ils aiment bien venir, qu'ils y restent, pour les tenir là. C'est vraiment qualitatif. Je propose que ce soit la collectivité qui investisse dans ces logements là, et on aura un loyer de location à la polyclinique, c'est donc 10 chambres avec les sanitaires, comme une chambre d'hôtel, avec une petite salle réduite pour éventuellement prendre le petit déjeuner le matin, quand on se lève, une petite kitchenette et un petit salon pour éventuellement regarder la télé le soir à deux ou trois. Voilà, c'est cette idée là. A côté des urgences de la polyclinique, donc on doit encore définir le lieu, à côté du bâtiment de la polyclinique parce qu'il faut qu'il soit à proximité. Donc voilà, c'est ce qu'on demande. Là c'est pour le montant de la prime, mais toutes les opérations, toutes les procédures vont être lancées. Je termine avec l'orthogénie, parce que c'est comme ça que ça s'appelle, elle suivra ici à la polyclinique.

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Avec séparation des locaux, ça va de soi.

Monsieur le Maire :

Tout sera fait dans les normes. Honnêtement, je vais me renseigner et vous apporter la réponse très précisément. Vous l'avez vu, derrière la polyclinique, il y a des nouveaux locaux qui ont été construits c'est pour justement accueillir les médecins des Bazennes pour faire les visites avant naissance, les suivis des femmes enceintes, l'orthogénie, et un certain nombre d'autres dispositifs, les cours de préparation à l'accouchement.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Une question qui n'a rien à voir avec la délibération, mais on parle de l'hébergement des médecins, on m'a dit, on m'a posé la question de savoir, on m'a dit que les anesthésistes ne seraient plus permanents à la polyclinique, que ce serait des vacataires.

Monsieur le Maire :

Aujourd'hui ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On m'a dit, enfin je ne saurais pas vous dire si c'est aujourd'hui, enfin, la question que je me pose et que je vous pose, c'est que, un anesthésiste normalement, a un entretien préalable avec le patient, recueille des paramètres, établit son dosage, je suppose de produit, et donc, si c'était des vacataires qui viennent journellement, c'est quand même inquiétant.

Monsieur le Maire :

Non, il y a, et ça fait des années que ça dure, des anesthésistes qui choisissent un statut particulier d'être payé à la journée au lieu d'être payé au mois, parce qu'ils gagnent nettement plus de cette manière là, sauf qu'ils n'ont pas de congés payés, parce qu'ils sont payés à la vacation, mais il y en a qui sont dans ce statut là à la polyclinique depuis 10 ans, 15 ans, sur ce statut à la vacation, mais ils sont là en permanence, c'est un statut différent, et comme il y a une pénurie de spécialistes, ils jouent avec les statuts. Bon, on ne peut pas leur en vouloir, ils bénéficient d'un état. Je ne connais pas la réglementation comme ça, mais je ne pense pas que ce soit un anesthésiste qui puisse faire une consultation avant une opération et qui ne soit pas celui qui soit là lors de l'opération, donc il y a un dossier qui est établi, enfin, rassurez-vous tout cela c'est bien suivi, c'est normalisé, il y a des

protocoles, donc c'est fait dans les règles de l'art, j'allais dire. Et justement tout cela est fait en sorte pour améliorer encore leurs conditions de travail pour diminuer les stress, les situations qui peuvent donner lieu après à des situations difficiles. Pas d'oppositions sur cette délibération ? D'abstentions ? Merci bien.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération ;

**IMPUTE** les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

#### **4. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 17 février 2009**

##### **RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant sur des mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2008 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En outre, l'article 2122-23 du CGCT précise que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés lancés en Procédure Adaptée depuis le 17 février 2009.

Monsieur Féthi RIAH :

*Juste une question par rapport aux fontaines. Est-ce que la fontaine de l'îlot Saint Joseph est comprise pour la maintenance, parce qu'il y en a une qui ne fonctionne pas ?*

Monsieur le Maire :

*Je ne peux pas vous dire si celle-là est dedans ou pas, on va regarder. De l'îlot Saint Joseph ou devant la médiathèque ?*

Monsieur Féthi RIAH :

*De l'îlot Saint Joseph. Il y en a une qui ne fonctionne pas, depuis plusieurs années même je pense.*

Monsieur le Maire :

*Ah non non, l'année dernière elle tournait !*

Monsieur Féthi RIAH :

*On va dire plusieurs mois alors.*

Monsieur Didier BOMMELAERE :

*Elles fonctionnent. Hier elles fonctionnaient.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Alors c'est bien. Parce que ça faisait plusieurs mois qu'elles ne fonctionnaient pas.*

Monsieur le Maire :

*Vous voilà rassuré.*

## **E. FINANCES**

Monsieur le Maire :

Je vais demander à Martial BEYAERT, Adjoint aux Finances de présider la séance. Moi, je vais la quitter pour l'adoption de ce compte administratif 2008, donc je lui donne la parole.

### **RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

#### **1. Compte Administratif 2008 – budget principal**

Intervention de Martial BEYAERT

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

Je ne peux pas présenter ma présentation du compte administratif 2008 sans me remémorer les engagements pris lors du vote du budget primitif du 8 avril 2008.

Aussi, vous avez toutes et tous retenu l'analyse du Cabinet KLOPFER. Cette analyse est très explicite sur notre bonne santé financière, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, maîtrise de la masse salariale, recherche active de financements extérieurs.

Attardons nous quelques secondes sur notre capital de la dette. Là aussi, et sans aucune hésitation, ce cabinet internationalement reconnu, précise que nous sommes dans les meilleurs ratios qui soient. En effet nous ne sommes qu'à un peu plus de 2 ans d'endettement, et cette bonne santé était un de nos engagements.

Et puisque nous parlons d'engagement, je souhaite y revenir quelques instants en évoquant quelques faits qui ont marqué l'année 2008 :

- concernant l'habitat et le logement : nous annonçons la démolition du quartier du Courghain et le passage du dossier de l'îlot des Peintres à l'ANRU. Nous l'avons fait.
- Concernant l'action économique : nous relevions l'attractivité de notre commune pour les investisseurs et notre volonté d'accroître nos aides pour la formation et l'emploi des grand-synthois. Nous l'avons fait.
- Concernant l'environnement et la qualité de vie : nous annonçons les prémices du quartier écologique dans le Basroch. Nous l'avons fait, en témoigne l'inauguration de la maison témoin.

Me reviennent aussi en mémoire l'inauguration de la résidence Lucie AUBRAC pour nos seniors, le projet de maison d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, qui va voir le jour prochainement. Me reviennent aussi en mémoire, l'effort financier en faveur de nos associations, nos clubs sportifs. En aparté je tiens personnellement à féliciter les joueurs dirigeants bénévoles de l'OGS Football, pour le rêve et l'image de notre ville qu'ils ont véhiculés lors de leur formidable parcours en coupe de France.

Il me semble important de nous remémorer ces instants de vie qui ont rythmé l'année 2008, car toutes nos actions, toutes nos décisions, influent sur notre compte administratif.

Notre compte administratif 2008 présente :

En fonctionnement :

Un total de mandats émis de 61 366 259,81 € pour un total de titres émis de 66 195 013,73 €, ce qui nous donne un excédent brut de fonctionnement de 4 828 753,92 €.

En section d'investissement :

Nous notons un total de mandats émis de 13 890 815,28 € auxquels nous ajoutons le report du solde d'investissement de l'année précédente de 3 658 335,56 € et le solde des restes à réaliser pour un montant de 2 262 303,57 €, ce qui donne en comparaison du total des titres émis de l'ordre de 19 170 875,36 €, un déficit de la section d'investissement de 640 579,05 €, déficit qui vient bien entendu en minoration de l'excédent brut de fonctionnement. Il reste donc disponible, pour financer le BP 2009, une somme nette de 4 188 174,87 €, chiffre qui est conforme à l'attestation du calcul de résultats de l'exercice 2008 fourni par le comptable du Trésor.

**En détail et concernant les recettes, on constate :**

*1. en fonctionnement : Des recettes supérieures aux prévisions pour un total de 688 847,13 € qui émanent de subventions supérieures aux prévisions, ainsi que des rôles supplémentaires d'impôts et de droits de mutation.*

*2. en investissement : Des recettes quelque peu inférieures aux prévisions qui seront en majeure partie à inscrire pour 2009. ce sont des produits de cessions à inscrire au chapitre 24.*

**Concernant les dépenses :**

*En fonctionnement, il est à noter que le cadrage budgétaire a été particulièrement bien respecté, puisque nous arrivons à un pourcentage de 97,91 % des dépenses réelles de fonctionnement prévues réalisées. Et ici, je tiens à féliciter l'ensemble des services pour leur contribution.*

*Les crédits non utilisés soit 1 142 676 € se situent surtout sur des postes où il est très difficile d'avoir des prévisions précises, comme les télécommunications, le carburant,... soit les charges à caractère général que vous retrouverez au chapitre 011.*

*En investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles est de 84,75 % très exactement. Les crédits non utilisés s'élèvent à 3 057 684 €. Je vous rappelle ici que ces dépenses ont été financées sans recours à l'emprunt sur 2008.*

*Je vous propose de vous présenter conjointement également le compte administratif du budget annexe – locations de salles aménagées, qui présentent un solde positif de la section de fonctionnement de 2 799 €, et un déficit de la section d'investissement de 1 301,91 €. Il reste donc de disponible pour financer le budget primitif 2009, une somme nette du budget annexe de locations des salles aménagées de l'ordre de 1 197,09 €.*

*Comme je vous le disais en préambule, le vote du compte administratif est un moment propice pour regarder avec recul et objectivité les actions entreprises et à réaliser sur l'année. C'est le bilan chiffré de l'action d'une municipalité. Et au vu de ce que je viens de vous présenter, je ne peux qu'être, en tant qu'Adjoint aux Finances, fier de ce budget.*

*Aussi et pour conclure, ce budget est le reflet de notre politique, il est le reflet de notre investissement pour notre ville, il est le budget du mieux vivre pour nos habitants.*

*Au cœur de notre action, seul le citoyen compte et ce soir ce compte administratif en est la preuve.*

*Je vous remercie de votre attention.*

*En outre, je vous précise que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance, car ils sont repris dans le budget primitif 2009.*

*Je ne sais pas s'il y a des interventions ? On passe directement au vote. Nous allons donc passer au vote du compte administratif 2008.*

*Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire n'assiste pas au vote. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Donc 6 abstentions. Merci.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte de l'exercice 2008. Budget Principal, qui résulte de la gestion du mandat de Monsieur Le Maire, sous la présidence de Monsieur Martial BEYAERT.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien CAREME assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'il est indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau annexe.

Il est précisé que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance car ils sont repris dans le Budget Primitif 2009.

**VOTE :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 6 ( F. TERTULLIANI, G. WILLOT, J.C. AUBRUN, D. AJUTO, F. RIAH,  
M. MERLEN)

***Ne participe pas au vote : Damien CAREME***

Où il précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**APPROUVE** le compte administratif 2008 du budget principal de la commune.

**2. Compte Administratif 2008 – budget annexe location de salles aménagées**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte de l'exercice 2008, Budget Annexe qui résulte de la gestion du mandat de Monsieur Le Maire, sous la présidence de Monsieur Martial BEYAERT.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Damien CAREME assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer tel qu'il est indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés sur le tableau annexe.

Il est précisé que les résultats font l'objet d'une affectation lors de cette séance car ils sont repris dans le Budget Primitif 2009.

**VOTE :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 6 ( F. TERTULLIANI, G. WILLOT, J.C. AUBRUN, D. AJUTO, F. RIAH,  
M. MERLEN)

***Ne participe pas au vote : Damien CAREME***

Où il précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**APPROUVE** le compte administratif 2008 du budget annexe location de salles aménagées de la commune.

### 3. Compte de Gestion 2008 – budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Receveur pour le budget principal.

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion a été transmis par le Receveur avant le 1<sup>er</sup> Juin conformément à la loi et qu'il reflète exactement la ventilation détaillée des crédits budgétaires du Compte Administratif 2008 présenté par l'ordonnateur et dégage le même résultat que ce dernier avant prise en compte des reports dépenses et recettes soit :

#### **Résultat de l'Exercice 2008 :**

- Investissement :	Excédent :	5.280.060,08
- Fonctionnement :	Excédent :	4.828.753,92

#### **Résultat de clôture de l'Exercice 2008 (compte tenu du résultat de clôture 2007) :**

- Investissement :	Excédent :	1.621.724,52
- Fonctionnement :	Excédent :	4.828.753,92

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion reprenant ces résultats est joint à la présente délibération.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2008 budget principal tel qu'il est présenté.

### 4. Compte de Gestion 2008 – budget annexe location de salles aménagées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Receveur pour le budget annexe location de salle aménagées.

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion a été transmis par le Receveur avant le 1<sup>er</sup> Juin conformément à la loi et qu'il reflète exactement la ventilation détaillée des crédits budgétaires du Compte Administratif 2008 présenté par l'ordonnateur et dégage le même résultat que ce dernier avant prise en compte des reports dépenses et recettes soit :

#### **Résultat de l'Exercice 2008 :**

- Investissement :	Déficit :	7.453,40
- Fonctionnement :	Déficit :	5.077,02

#### **Résultat de clôture de l'Exercice 2008 (compte tenu du résultat de clôture 2007) :**

- Investissement :	Déficit :	1.301,91
- Fonctionnement :	Excédent :	2.799,00

Monsieur Le Maire précise que le Compte de Gestion reprenant ces résultats est joint à la présente délibération.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2008 budget annexe location de salles aménagées tel qu'il est présenté.

### 5. Affectation des résultats 2008 - budget principal

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2008 est voté ce jour et que l'assemblée doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire rappelle d'abord ces résultats compte tenu des restes à réaliser et de l'incorporation des résultats antérieurs.

## **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Excédent** constaté de **4.828.753,92 €**

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Résultat cumulé déficitaire**

(après prise en compte des restes à réaliser) **640.579,05 €**

Monsieur Le Maire propose l'affectation ci-après de l'excédent de fonctionnement de **4.828.753,92 €**

- Couverture du déficit global d'investissement **640.579,05 €**

- Affectation à l'investissement **4.188.174,87 €**

**TOTAL AFFECTE** (article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé) **4.828.753,92 €**

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2009 mis en délibéré ce jour,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND** acte des résultats de l'exercice 2008

**AFFECTE** ce résultat selon la proposition de Monsieur Le Maire

### **6. Affectation des résultats 2008 - budget annexe location de salles aménagées**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2008 est voté ce jour et que l'assemblée doit maintenant statuer sur l'affectation du résultat dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

Monsieur Le Maire rappelle d'abord ces résultats compte tenu de l'incorporation des résultats antérieurs.

## **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Excédent** constaté de **2.799,00 €**

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Résultat cumulé déficitaire** **1.301,91 €**

Monsieur Le Maire propose l'affectation ci-après de l'excédent de fonctionnement de **2.799 €**

- Couverture du déficit global d'investissement (article 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé) **1.301,91 €**

- Report sur la ligne 002 « Excédent de fonct. Reporté » **1.497,09 €**

Cette décision prend effet dans le Budget Primitif 2009 mis en délibéré ce jour,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND** acte des résultats de l'exercice 2008

**AFFECTE** ce résultat selon la proposition de Monsieur Le Maire

### **7. Impôts directs locaux - Vote des taux des trois taxes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2009.

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour 2009 soit :

- Taxe d'habitation : **26,99**  
- Foncier Bâti : **19,03**  
- Foncier non Bâti : **114,78**

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que le produit fiscal total attendu à ce titre et inscrit au Budget Primitif 2009 s'élève à la somme de **7.371.271 €** (Etat 1259 notifié le 16/2/2009).

*Monsieur le Maire :*

*Donc pas d'augmentation des taux des trois taxes dans la ville de Grande-Synthe.*

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de la non augmentation des taux pour 2009 pour les trois taxes directes locales.

## **8. Budget primitif 2009 – budget principal**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du Budget Primitif 2009 se fait suivant la comptabilité M14 par nature et que, conformément à l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote sera effectué par chapitre.

Le Budget Primitif 2009 qui est proposé à l'assemblée s'équilibre en dépenses - recettes à la somme de :

- **60.677.858,49 €** pour la section de Fonctionnement
- **30.185.726,37 €** pour la section d'Investissement

et ce suivant le détail indiqué sur le tableau annexé.

*Monsieur Martial BEYAERT :*

*Le budget 2009 s'équilibre en dépenses et recettes à 60 677 858.49 € en section de fonctionnement et 30 185 726.37 € en section d'investissement.*

*Ce budget respecte les préconisations faites dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et de l'analyse Klopfer.*

*La maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit.*

*Les investissements constituent le point fort de ce budget par leur niveau exceptionnel puisqu'ils représentent une somme totale, reports cumulés, de 26 millions d'euros.*

*Cet effort exceptionnel est justifié par la montée en puissance des opérations pluriannuelles : complexe sportif du Basroch, pôle sportif Léo Lagrange, travaux du Courghain, l'îlot des peintres le Centre Ville mais aussi des investissements de maintenance dont l'enveloppe globale représente plus de 9 millions d'euros.*

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT, c'est-à-dire les dépenses hors opérations d'ordres, représentent : 55 671 596.27 €

*Ces dépenses sont en augmentation de 2.94 % par rapport au BP 2008*

*\* L'INTERET DE LA DETTE est en légère diminution (- 30 000 euro) et représente pour cette année 912 000 €, le coût global en annuité est aussi en diminution (capital + intérêts), je vous rappelle que nous n'avons pas souscrit d'emprunts en 2008.*

*\* LES FRAIS DE PERSONNEL soit 33 529 565 € POUR 2009 sont en augmentation de 3.84 % par rapport au BP 2008.*

*Une variation du GVT (Glissement vieillesse technicité) à hauteur de 3% est prévue pour le personnel titulaire et une enveloppe globale de 4 920 000 € est réservée aux mesures de lutte pour l'emploi (contrats aidés).*

*\* LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS représentent 6 474 500 € pour 2009, elles sont en augmentation.*

*Vous noterez une baisse de la subvention CCAS d'un montant de 103 980€, cette baisse ne résulte en fait que du transfert du bureau du Temps de Vivre au pôle services à la population de la commune.*

*\* LA SUBVENTION AU CCAS pour valorisation des frais de personnel est calculée suivant le nombre effectif d'agents mis à disposition au 1<sup>er</sup> Janvier 2009.*

*\* LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE LOCATION DE SALLES soit 423 000€ résultent des opérations ouvertes en dépenses recettes dans le Budget Annexe et traduisent la contrepartie de la commune. Il faut cependant tenir compte des remboursements figurant en recettes (212 000 € dans la colonne "recettes").*

*\* LES AUTRES DEPENSES soit 13 460 531.27 € correspondent aux crédits courants des services (charges de chauffage, informatique, consommable etc.)*

*La rigueur est maintenue puisque les prévisions sont en hausse de 1.04% par rapport au BP2008 soit moins que l'inflation.*

**CONCERNANT LES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT : 60 677 858.49 €**

*Vous noterez que ces recettes sont en augmentation de 1.83 % par rapport au BP 2008, elles progressent donc de manière moins importante que les dépenses (2.94%).*

*\* LES RECETTES SUR PATRIMOINE SOIT 2 073 662.49 € correspondent aux locations des immeubles communaux et aux droits d'entrée des différents services qui sont en augmentation.*

*\* LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL soit 1 460 700 € correspondent aux remboursements au titre des contrats aidés ou du contrat couvrant les absences du personnel.*

*\* Concernant les dotations d'Etat, nous constatons une baisse de la D.G.F. (Dotation Globale Fonctionnement) de l'ordre de 168 844 €, résultant de la baisse de la population officielle au 1<sup>er</sup> janvier 2009.*

*Le montant de la D.S.U. (Dotation Solidarité Urbaine) n'était pas connu à la date d'établissement du Budget, cette recette est donc estimée.*

*\* Le produit global : impôts locaux et allocations compensatrices est en légère progression (0.70 %) grâce à l'évolution des bases des 3 taxes et ce sans augmentation des taux pour notre commune.*

*L'ALLOCATION COMPENSATRICE Taxe Professionnelle a été notifiée soit 82 123 € par contre l'attribution du Fond Départemental de Taxe Professionnelle n'est connue qu'en fin d'année et est donc estimée à 250 000 €.*

*La prévision est inférieure à celle de 2008 car ce produit est en constante diminution.*

*Le Conseil Général interrogé à ce propos nous a répondu que la Ville était concernée par cette dotation à cause de sa proximité avec 8 établissements professionnels dont ARCELOR MITTAL pour la part la plus importante, or la somme apportée au F.D.T.P. pour Arcelor Mittal provient d'une compensation de l'Etat qui est soumise aux variables d'ajustement du contrat de stabilité et donc décroît chaque année.*

***\* LE REVERSEMENT PAR LE CCAS DES FRAIS DE PERSONNEL POUR 870 000 € A ETE EVOQUE PRECEDEMMENT***

*\* Par contre le reversement de 1 000 000€ € pour la maison de retraite est une recette effective qui augmente en fonction de l'évolution des frais du personnel recruté par la ville pour cet établissement.*

*\* Les dotations Taxe Professionnelle Unique sont connues jusque 2010 soit un total de 40 060 216 € dont 33 581 262 au titre de l'attribution de compensation et 6 478 954 € au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.*

*Le produit supplémentaire issu de la DSC est de 536 000€ pour l'année 2009.*

*\* Les autres recettes correspondent aux subventions et taxes diverses.*

***LES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT s'élèvent à 23 654 926 € auxquelles il faut ajouter les reports de l'ordre de 4 518 471.37 € .***

***LA MASSE GLOBALE DES INVESTISSEMENTS pour les opérations nouvelles s'élèvera à 21 664 968 €, dont 11 245 200 € consacrés au Développement Urbain.***

*Vous trouverez le détail de ces investissements dans les pages 33 à 38 du budget.*

***INVESTISSEMENT /RECETTES REELLES : 14 460 488.91 € auxquelles il faut ajouter les reports de 2 256 167.80 € et les résultats excédentaires de 2008***

*\* Le Fonds de Compensation de la TVA est cette année passé à 3 800 000 euro du fait de la participation de la ville au plan de relance du gouvernement.*

*\* Les cessions immobilières sont prévues pour un montant de 1 300 000 €.*

*Cela concerne la vente des terrains Butin (342 703 € encaissés en février dernier) ; des terrains au Parc de l'étoile (136 064 €) et de diverses autres parcelles.*

*\* LES SUBVENTIONS sont prévues pour un total de 5 023 686 €. Vous trouverez le détail de ces subventions dans le budget à la colonne "observations " des pages consacrées aux opérations d'investissement (pages 33 à 38).*

*\* L'EMPRUNT D'EQUILIBRE est prévu à hauteur de 4 222 077 €*

*Cette prévision sera ajustée comme chaque année en fonction de la réalisation des investissements*

*Après cette présentation très technique, nous avons souhaité à travers ce budget, vous montrer combien à notre niveau, nous souhaitons mettre tout en oeuvre pour essayer d'endiguer la crise économique sévissant sur notre territoire, cette crise économique qui touche de plein fouet notre économie locale.*

*Ce projet est ambitieux, ce projet est politique, ce projet est responsable, ce projet est un projet de lutte contre la crise, nous ne souhaitons rien laisser au hasard !!!*

*Nous voulons :*

- Agir pour augmenter le pouvoir d'achat,*
- Avoir une gestion optimale des frais,*
- Augmenter les budgets d'aides au retour à l'emploi,*
- Réaliser des investissements importants pour maintenir ou relancer l'activité économique*

*Revenons sur le pouvoir d'achat, nous avons par exemple promu plus de 90 % de nos agents en promotion interne. Nous avons par ce choix volontariste, donné le maximum de ressources à nos agents. Nous engagerons une politique de formation ambitieuse afin que les fonctionnaires de la collectivité puissent passer les concours et ainsi se voir progresser dans leur carrière.*

*Mais ce n'est pas tout, dans nos marchés publics, nous avons fait inscrire une clause pour regarder avec attention les conditions des employés qui seront amenés à travailler sur les chantiers commandés par la ville.*

*Nous avons aussi, conjointement à toutes ces actions ambitieuses, géré au mieux les coûts de gestion de la ville. Je souhaite ce soir remercier les élus et les fonctionnaires qui ont tout mis en oeuvre pour limiter la consommation des crédits et ainsi limiter l'augmentation naturelle des frais de gestion.*

*Aussi, vous savez toutes et tous que nous serons amenés à recruter un ingénieur énergéticien, qui aura pour mission de rationaliser et de diminuer les dépenses énergétiques. Cette mesure rentre là aussi, dans la gestion durable de notre collectivité.*

*Notre cité se doit de rester une ville accueillante et attractive pour les citoyens.*

*Notre ville est une ville leader dans le développement durable, et nous souhaitons ardemment continuer dans cette voie. Nous souhaitons limiter les consommations énergétiques, limiter l'augmentation des frais dits généraux tout en maintenant un service à l'utilisateur de qualité.*

*L'année dernière nous l'avions déjà dit.*

*Cette année nous souhaitons continuer dans cette démarche.*

*Toujours en matière de lutte contre la précarité, nous avons cette année encore souhaité inscrire près de 5 000 000 d'euro pour mettre en place des mesures d'aides au retour à l'emploi.*

*Vous l'avez bien entendu, près de 5 millions d'euro soit plus de 3 milliards de centimes !!*

*Nous pouvons largement dire avec fierté qu'aucune commune de notre strate en France ne s'engage de manière aussi importante dans cette lutte.*

*Toutes les mesures sont étudiées.*

*Nous veillons à ne laisser personne sur le bord du chemin !!!*

*Notre ambition est tout simplement d'aider au mieux chaque Grand-synthois.*

*Les élus, les techniciens ne comptent pas leur temps pour aider les personnes les plus fragilisées !!*

*1 200 personnes bénéficient de contrats à la ville !!! Avec les titulaires ce sont environ 2 000 personnes qui ont travaillé en 2008 pour notre collectivité (750 titulaires 1200 temporaires) !!!*

*Plus de 1 500 habitants sont reçus chaque année par les élus pour des problèmes d'emplois !!!! Alors là et non sans fierté, nous pouvons affirmer que le rôle social de la ville est pleinement joué, et là encore une fois nous en sommes fier !!!!*

*Ce budget est global, c'est pourquoi nous avons voulu injecter près de 21 millions d'euro d'investissements.*

*Nous voulons et toujours à notre niveau, investir beaucoup pour que les partenaires puissent passer cette crise financière et ainsi limiter les licenciements.*

*Nous souhaitons tout simplement, et je tiens à le rappeler donner de l'activité dans le secteur privé pour essayer d'endiguer ce marasme économique qui nous frappe chaque jour !!*

*La ville de Grande Synthe se doit d'anticiper et d'aider ces milliers d'ouvriers, d'employés qui ne font que subir le pillage de ces loups de la finance.*

*Je ne reviendrai pas sur le pôle sport, la piscine Léo Lagrange, et bien d'autres investissements qui amélioreront j'en suis certain le cadre de vie de nos habitants.*

*Alors, oui ce budget est très politique, nous souhaitons relancer l'économie locale, nous assumons le montant des investissements, nous assumons les choix de ce budget !!!!*

*Aucune voix ne doit manquer à l'adoption de ce budget dans cette assemblée et j'invite l'ensemble des élus de gauche, l'ensemble des élus préoccupés par les difficultés sociales que rencontrent les habitants, l'ensemble des élus qui souhaitent agir contre la crise à voter ce budget.*

*Je vous remercie de votre attention.*

*Monsieur le Maire :*

*Merci Martial. D'autres interventions ? Madame DESMAZIERES, Monsieur TERTULLIANI ensuite et Monsieur RIAH.*

*Madame Nathalie DESMAZIERES :*

*Monsieur le Maire, chers collègues,*

*2009 sera-t-elle la dernière année des libertés communales en matière d'autonomie financière?*

*Rares sont ceux qui en doutent encore !*

*La richesse économique de la taxe professionnelle est assise sur la localisation des biens. Lui faire perdre cette spécificité pour la transformer en impôt banalisé reposant sur toute autre considération non patrimoniale, reviendrait à la transformer en dotation d'état. Tous les coups seraient alors permis !*

*Dans cette hypothèse, je prendrai un exemple ARCELOR paierait-il pour chaque établissement (comme c'est le cas aujourd'hui) ou sur l'ensemble des plus values réalisées en France ?*

*Toutes les réflexions, tous les enjeux sont ouverts.*

*Néanmoins, il ne faut pas être naïf, ce que veulent le gouvernement et le MEDEF, c'est la suppression de la TP et ceci avant toute préoccupation de mise en place de moyens nouveaux pour les collectivités locales, moyens qui (je le rappelle) leur permettraient de maintenir et de développer leur autonomie financière. D'ailleurs que l'ensemble des associations d'élus se soit mobilisé contre ce projet démontre et confirme qu'une fois de plus, la méthode est brutale. Contraindre plutôt que convaincre!*

*La violence de la crise financière actuelle plonge tous les états, dont le nôtre, dans une situation d'endettement considérable, et ceci à long terme.*

*Là aussi la tentation de se délivrer de cette dette sur le public par l'inflation est bien réelle, des économistes en parlent.*

*Taxe professionnelle, endettement, chômage, tous les ingrédients sont réunis pour que les collectivités locales en fassent les frais. La presse affiche déjà les hausses des impôts locaux 2009 : 6, 7, 8, 9% d'augmentation.*

*L'avenir n'est certainement pas à l'embellie, et les budgets communaux sont en risque de perte, notamment pour les plus imprévoyants ou les plus fragiles.*

*Plus que jamais, les formes d'actions sociétales axées sur la solidarité, sur les projets d'avenir qui préparent les familles, les entreprises à la sortie de crise, axées sur les politiques qui garantissent le droit au logement, à la formation et l'emploi, à la culture doivent être les nouvelles normes de référence des budgets publics.*

*Depuis des décennies, on nous enferme dans des normes comptables du privé pour juger de la valeur de résultat d'un budget. De contributeur, de contribuable, de celui qui crée et apporte la richesse, nous en sommes devenus des clients, des assujettis, comme si on devait acheter ce qui nous revient de droit. Il n'y a pas d'état providence, idem pour les villes. La richesse produite est celle de tous les citoyens. La valeur des politiques menées doit donc être jugée sur sa capacité à protéger, à unir, à développer les capacités actuelles et futures de la population. L'exigence de démocratie, de transparence, sont des éléments de qualification éthique d'une politique financière, et ce n'est pas la crise actuelle du même nom qui démentira cette exigence. Le modèle capitaliste d'aujourd'hui a démontré sa capacité à mettre en faillite des budgets d'état. La gestion capitaliste privée ne peut être sa référence !*

*Ce que nous voulons, c'est placer l'homme au cœur du projet communal. Nous refusons de le confondre, comme dans la publicité, à un simple consommateur ou à un client roi parce que nous le valons bien diraient certains !*

*Ce sont sur ces bases de réflexion non exhaustives que nous avons échangé, confronté nos préoccupations, et fait part de nos propositions à la liste conduite par M. Damien CAREME, Maire.*

*Nous sommes heureux de constater un accord sur la philosophie générale des observations et préoccupations formulées, base de référence pour les politiques municipales à l'œuvre aujourd'hui et à venir.*

*Pour chacun, le budget communal n'est pas une fin en soi, mais le reflet des justes aspirations et besoins de notre population, même si vigilance et vision prospective s'imposent en matière de gestion des finances locales.*

*Quant à nous, nous sommes conscients que le « tout pouvoir » n'est pas le « tout tout de suite », mais que « tout faire pour faire avancer les choses » est la logique municipale sur laquelle nous croyons pouvoir nous appuyer. C'est pourquoi nous voterons, je voterai le budget 2009 de la ville de Grande-Synthe.*

Monsieur le Maire :

*Merci Madame DESMAZIERES. Monsieur TERTULLIANI ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Oui, d'abord un petit commentaire sur le bilan, parce que, bien sur le cabinet KLOPFER donne les meilleurs ratios, je voudrais quand même rappeler que ce sont des ratios à l'instant T, et que pour que la balance continue à être équilibrée, il faut qu'il y ait, sur chacun des plateaux de cette balance, le même poids, ou à peu près. Donc, ça ne veut pas dire, que parce qu'aujourd'hui nous sommes avec des bons ratios que ça va durer si jamais on nous coupait la taxe professionnelle. Il y a eu des commentaires sur le logement, là quand même, entre le discours et les faits, il y a quand même une différence énorme parce que, quand on voit les logements qui se construisent sur la ville, on met un aggloméré de 15, à vue d'œil, enfin de loin je n'ai pas été mesurer, mais il ne fait pas plus, l'un sur l'autre et qu'ensuite on met des plaques de fibrociment avec des produits isolants, on ne peut pas dire que c'est du logement de qualité. Ce qui va se passer, c'est que, pendant 20 ou 25 ans, les gens vont payer des loyers et ensuite on va les vendre à bas prix, comme ça ce sont les individus qui vont se retrouver avec des choses à faire. Alors vous nous parlez du quartier écologique, on a appris que vous avez fait un voyage en Suède, donc ça veut dire que vous êtes encore en recherche, je suppose, vous nous en direz quelque chose j'espère sur ce voyage. Ensuite, bon les associations, il me semble un peu normal quand même que les élus, les élus sont là pour ça, l'argent qu'on a c'est notre bien à tous, je ne vois pas trop en tirer tant de gloire. Ensuite, un détail, mais bon ça nous a surpris, la salle des deux Synthe, la location change, or 15 €, je ne vois pas trop ce que ça peut rapporter à la ville, quelle est la raison de cette augmentation de tarif, et pour terminer, la clause sociale, ben écoutez, si elle fonctionnait aussi bien que vous en parlez ici, ce serait magnifique, or ça n'est pas ça du tout. Ensuite, sur le budget à venir, alors évidemment tous les ans, vous nous récitez la même litanie, tous les ans sur votre bonne gestion du budget, vous répétez tout le temps que votre*

action est soucieuse du bien commun, ça ne mange pas de pain, mais vous n'êtes pas convaincant. Mais, au fond il s'agit plus de convaincre votre propre majorité que nous mêmes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que notre ville concourt au soutien de l'économie par le niveau de ses investissements, y-a-t-il un grand mérite à cela ? Non, car il faut bien dépenser l'argent que l'on a, mais il y a la bonne et la mauvaise manière de faire ces dépenses d'investissement, et lorsque cela entraîne des dépenses de fonctionnement comme le Palais du Littoral et l'Atrium par exemple, et bien nous disons que cela n'est pas bien. Aujourd'hui, sous le prétexte de la crise économique, vous forcez la dose en matière d'investissement. Si cet effort entraînait un souffle d'air frais pour les demandeurs d'emploi locaux, nous voterions le budget, sans souci. Or, en réalité, non seulement les grand-synthois n'en profiteront pas, mais il s'agit ici de construire rapidement des installations nouvelles parce que vous êtes obnubilé comme d'autres élus du littoral par les Jeux de Londres en 2012, et par l'idée d'en être la base arrière pour recevoir ici des équipes nationales. Ce pari est doublement risqué, car si la crise persiste, ce que nous ne souhaitons pas bien sûr, d'une part de nombreux pays enverront leurs délégations respectives directement à Londres pour limiter leurs frais, et d'autre part, la ville se retrouvera avec des frais de fonctionnement supplémentaires et sans en connaître le niveau aujourd'hui. Sur l'aspect social de votre action, permettez nous d'avoir des doutes sur votre sincérité. En effet, gérer un budget comme celui de Grande-Synthe, et interrompre l'aide à la mutuelle comme vous l'avez fait, ça ne relève certes pas d'un exploit. Cette mesure consistait à financer 50 % du coût de l'adhésion à une mutuelle pour ceux que l'on appelle malheureusement aujourd'hui les travailleurs pauvres. Nous sommes très étonnés qu'au moment où la crise met en souffrance de nombreuses familles, vous ne nous proposiez pas une telle mesure. Celle-ci aurait le mérite de redonner un peu de pouvoir d'achat aux familles, comme la gauche le réclame au niveau national, et permettrait aussi à beaucoup de gens de mieux se soigner. Ceci n'est qu'un exemple par rapport à d'autres mesures que nous préconisons. Vous voulez nous faire croire que vous avez fait de la culture votre cheval de bataille, oui, mais pour la culture des paillettes. Curieusement vous omettez de dire que les heures d'intervention dans les écoles diminuent sans cesse pour ce qui concerne l'enseignement de la musique, de la danse, du sport etc... Vous vous gardez bien de nous associer, ainsi que la population, aux divers grands projets. Vous avez un besoin impérieux de vouloir être une sorte de grand timonier, le travail c'est comme le plaisir, c'est mieux quand c'est partagé. N'étant pas partie prenante dans tout cela, nous voterons contre ce budget et je voudrais ajouter à celà que le document que Monsieur BEYAERT nous a lu, c'est très bien, il est clair, il explique, je pense qu'il aurait pu se passer du dernier paragraphe, car je ne vois pas de quelle manière vous pouvez nous dire, d'ailleurs c'est très bien suggéré, « si vous ne votez pas le budget, vous n'êtes pas de gauche », c'est ça que ça veut dire, et bien vous n'êtes pas qualifié pour dire ça Monsieur. Ah non ! Pas du tout ! Parce qu'on peut être de gauche et avoir une autre vision de la société et du bien commun.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH vous avez demandé la parole ?

Monsieur Féthi RIAH :

Oui, je continue sur les mêmes propos, mais je trouve quand même étrange votre dernière affirmation de dire que ceux qui ne votent pas ce budget ne seraient pas de gauche parce que ce n'est pas à vous de dire qui est de gauche, qui est de droite. Je me souviens qu'EDF, c'est quand même au temps de Jospin qu'on a commencé à la privatiser et c'était soi-disant la gauche et il y avait des communistes au gouvernement. Donc, on n'a pas à qualifier les gens, je crois qu'on est dans un débat, et un débat doit être contradictoire, on est là pour échanger et pour apporter chacun notre point de vue, et nous sommes libres et donc chacun vote en toute liberté. Et moi-même je suis dans l'opposition depuis un an et même avec Monsieur TERTULLIANI, et bien il y a des fois où je ne suis pas d'accord et il l'accepte. Et c'est ainsi que va la démocratie. Donc, par rapport au budget, et bien je ne vous ai pas trouvé convaincant, le ton était très monotone.

Monsieur Martial BEYAERT :

Je ferai mieux la prochaine fois, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous dites qu'il faut investir, mais l'opposition n'est pas contre l'investissement puisque 60 % des investissements sont réalisés par les collectivités locales, région, département, qui sont en majorité de gauche, et donc le plan de relance, l'Etat se base sur nous les collectivités pour investir, donc oui, il faut investir mais vous, au niveau national vous dites également il faut un plan de relance par la consommation, certes le gouvernement ne nous écoute pas, mais les collectivités locales peuvent

faire quelque chose par rapport au plan de la consommation. Monsieur TERTULLIANI a fait la proposition par rapport à la mutuelle, que la ville prenne en charge 50 % de ces frais pour ce qu'on appelle les travailleurs pauvres, ceux qui, pour quelques euros, parce qu'ils dépassent le barème et bien se trouvent à payer une mutuelle dont ils n'ont pas les moyens et donc souvent ils ne souscrivent pas à une mutuelle et ne se soignent pas. Donc, il y a plusieurs mesures de ce type là que vous auriez pu nous présenter et qu'on n'a pas entendues. Tout ce qu'on a entendu, c'est que vous gérez bien la ville, et bien c'est bien, mais il faut aller au-delà. Ensuite moi ce que je pense, ce qui manque dans votre gestion, c'est plus de justice, parce que la justice elle n'est pas là. Alors, on peut la réclamer au niveau national, mais dans cette enceinte même, on a signé une charte pour la diversité par exemple, on a signé une charte et tout le monde était content, la Voix du Nord avait fait un article, le Phare aussi. Là, vous avez recruté, par exemple 11 personnes pour la Police Municipale et je ne vois pas de diversité. Vous nous dites, il faut être juste, bon là on a employé des personnes dont la commune pouvait se passer, parce que dans le bilan que nous présente Monsieur BEYAERT, je n'ai pas entendu d'inquiétude. Madame DESMAZIERES tout à l'heure a parlé de la menace de la suppression de la taxe professionnelle et il y a le nombre d'habitants qui ne cesse de baisser et qui s'en ressent sur la dotation globale de fonctionnement, certes quelques centaines de milliers d'euros ce n'est pas énorme dans un budget de plusieurs millions, mais lorsque la taxe professionnelle sera supprimée, et bien ce sera un gros coup. Donc, je n'ai pas entendu d'inquiétude de ce point de vue là, tout ce que vous dites, c'est que tout va bien, alors qu'on est dans une grave crise et ce matin j'entends beaucoup de gens qui sont sur le point de perdre leur emploi d'ici mars ou avril. Ensuite par rapport à l'investissement, Monsieur le Maire est vice-Président de la CUD concernant toutes les questions des nouvelles technologies, il faut savoir que l'Albeck par exemple, est toujours relié au terminal de Dunkerque et que donc, les gens de l'Albeck, les albeckois, et bien ils n'ont pas de haut débit et donc ils paient 30 € alors qu'ils n'ont pas la télévision, etc... donc ça ce pourrait être un chantier pour investir et ça pourrait aussi permettre de relancer l'économie. Et enfin, je voudrais dire par rapport au conseil municipal du 17 décembre, où j'avais proposé qu'on diminue les indemnités des élus, j'avais dit qu'elles s'élevaient à 170 000 €, je vois que dans le budget, si je ne me trompe pas, à la page 9, c'est bien 184 000 €, donc je n'ai pas menti la dernière fois, et donc moi je re-propose à l'assemblée par solidarité, comme l'ont fait d'autres communes de gauche, de diminuer les indemnités des élus.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres interventions ? Martial tu veux répondre à quelques points ?

Monsieur Martial BEYAERT :

Concernant les indemnités des élus, tout d'abord, je vais vous le dire, ça représente 0,30 % de notre budget. J'aurais aimé vous voir aussi revendicatif sur d'autres sujets, mais bon ça on passe. Après, vous m'étonnez un petit peu aujourd'hui, parce que, en commission et quelques discussions qu'on a pu avoir, vous nous demandiez de lisser les investissements sur plusieurs années, Monsieur TERTULLIANI, c'est exactement le terme, et vous nous reprochez aujourd'hui de ne pas le faire assez, donc là, c'est quand même un double langage qui me semble un petit peu incohérent, mais bon. Après, concernant les aides au retour à l'emploi, il y a quand même 5 millions d'euros inscrits cette année dans notre budget. Alors, après, c'est vrai que ce n'est pas nous qui allons résoudre la crise, de notre propre chef et seuls, ça me paraît assez difficile. Concernant vos inquiétudes, Monsieur RIAH, concernant la taxe professionnelle, on les partage vous voyez, on arrive des fois à être d'accord. Par contre, il faut quand même savoir qu'il y aura, il y a eu un effet d'annonce du gouvernement, je pense qu'aujourd'hui, sincèrement le gouvernement ne sait pas très bien comment prendre le taureau par les cornes ou la queue on va dire, mais il faut savoir qu'il y aura de toute façon une compensation de l'Etat au niveau des collectivités pour la taxe professionnelle, ce qu'on risque de perdre c'est la dynamique. La dynamique qui aujourd'hui est importante pour notre collectivité, vous vous rendez compte même dans notre budget 2009, on a bien indiqué qu'on avait un peu plus d'augmentation de dépenses que de recettes. Donc c'est vrai que c'est préoccupant pour l'avenir mais on ne doit pas politiquement s'arrêter à cela. Parce qu'aujourd'hui, moi le pessimisme et dire on arrête toutes les opérations de peur du lendemain....

Monsieur Féthi RIAH :

On n'a pas dit ça, on a dit il faut investir !

Monsieur Martial BEYAERT :

Excusez-moi.

Monsieur Féthi RIAH :

*Parce que vous dites que la taxe professionnelle, il y aura des compensations, certes, mais ça veut dire que la commune sera de plus en plus dépendante de l'Etat. Nous on ne veut pas de dépendance de l'Etat, on veut être libre.*

Monsieur Martial BEYAERT :

*Mais nous non plus, je vous rassure.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Oui, mais, vous nous rassurez en nous disant que l'Etat va nous compenser.*

Monsieur Martial BEYAERT :

*Non, mais je disais « au pire ». Voilà.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Sans faire de débat, je me suis peut être mal expliqué. Nous continuons à penser que le niveau d'investissement, bien sûr qu'il faut le maintenir. Ce que nous regrettons, c'est que d'un seul coup, on booste sérieusement cet investissement et le risque c'est qu'au lieu d'être dans la durée, et bien, on parte en pointe et en creux et ça peut être pire que mieux, c'est ça qu'on a voulu dire. Ensuite, je voudrais dire, lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire vous m'avez dit que à ARCELOR c'était la meilleure productivité et que donc il n'y avait pas de risques trop de risques, parce que c'est celle qui produisait le mieux. Il faut savoir qu'il y a 3 usines aujourd'hui, il y a Gand, Dunkerque et Fos, et il y en a une de trop. Ça il faut le savoir. Il faut savoir que le patron de ces usines, il est de Gand. Et que nous nous sommes son concurrent et que ces gens, l'argent n'a pas d'odeur, pourvu qu'il y en ait le plus possible, point final. Donc, il ne faut pas croire que parce qu'aujourd'hui on a une productivité intéressante et qu'on fait de la qualité etc... que c'est nous qui seront maintenus. Sans vouloir être mauvais prophète, il faut quand même l'avoir en tête. Je voulais vous le dire.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Juste une dernière remarque, pour répondre à Monsieur BEYAERT.*

Monsieur le Maire :

*La dernière.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Vous nous dites que les indemnités d'élus, c'est même pas 1 % du budget, certes, mais vous nous dites que vous faites des économies avec le papier, je pense qu'avec les indemnités des élus, ce n'est pas 100 € que vous allez faire d'économie de papier ou de photocopies, mais ce sera des milliers, des milliers d'euros...*

Monsieur le Maire :

*Non.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Donc, Il ne faut pas diminuer, 180 000 €, c'est quand même 180 000 €.*

Monsieur le Maire :

*Monsieur RIAH, ça, ça a des relents de populisme Monsieur RIAH, donc ça déborde, et on va arrêter là.*

Monsieur le Maire :

*Je vois plusieurs choses pour conclure avant de passer au vote. D'abord, cette histoire de mutuelle, je ne sais pas d'où vous la sortez, moi je ne suis pas au courant, on n'a rien supprimé. Encore une fois, la rumeur publique, moi. Dans les réunions et dans les décisions, rien n'a été fait là-dessus. Donc, on ameut pour rien, parce que derrière, il n'y a rien. Monsieur RIAH, je vous interdis de me juger sur ma politique en matière de discrimination et de lutte contre les discriminations. Vous prenez un exemple qui est celui de la Police, qui est le mauvais exemple, parce qu'il y a un concours. Il faut avoir un concours de la Police Municipale. Et quand on a lancé le recrutement, et on a mis près de deux ans à trouver des candidats, vous pouvez me croire, il n'y avait pas de candidats de la diversité dans les*

reçus. Donc, ne prenez pas cet exemple, pour en faire un cas général, et je vous interdis de me mettre en cause sur ce registre là, parce que c'est un peu facile, Monsieur RIAH. C'est tout. Je ne discute plus dessus. Il n'y a aucun projet, Monsieur TERTULLIANI, qui s'inscrit à Grande-Synthe dans les projets que nous avons dans le cadre de Londres 2012. Je vous le dis, il n'y en a aucun. Eventuellement la salle d'escrime pourrait être labellisée, mais, la salle d'escrime, elle n'était pas à l'époque, ça correspondait à un besoin d'une association qui démontait son matériel tous les jours, et qui le remontait, pour laisser... comme le Ju-Jutsu, c'est pour ça que nous avons fait cette salle. A l'époque on a pris la décision, vous pouvez vous en référer au Président du club, on ne parlait pas de Londres 2012, donc c'était pour répondre à un besoin local. Donc, rien qui justifierait que je sois pressé de construire quoi que ce soit par rapport à ça. La qualité des logements, moi les logements que je demande aujourd'hui, ils bénéficient de normes reconnues, établies par des cabinets scientifiques, le CSTB par exemple, qui est une norme nationale et qui établit, moi je ne suis pas professionnel du bâtiment, je ne sais pas ce qu'on fait avec de l'aggloméré ou ce que vous dites comme matériaux de fabrication. Nous, c'est vu derrière, c'est qualifié, c'est normalisé, et surtout ça fait faire des économies d'énergie aux gens et c'est aussi pour ça qu'on le fait.

23 millions d'€uros d'investissement. Allez me chercher une commune de notre strate voire jusqu'à 100 000 habitants en France qui ait ce niveau d'investissement en 2009 et qui, parce que ça ne va pas tout seul, nécessite que 4 millions éventuellement, de recours à l'emprunt. C'est-à-dire qu'on va injecter 23 millions d'€uros dans l'économie locale et la ville elle, elle ne va s'endetter, elle ne s'endetterait, je mets ça au conditionnel, que de 4 millions d'€uros. Ce n'est pas de la bonne gestion Monsieur TERTULLIANI ? Pourquoi s'en priver ? Mais pourquoi s'en priver ? Mais pourquoi faire attendre les grand-synthois par rapport à leurs conditions de vie quotidienne, de logement, de cadre de vie, d'équipements sportifs, de loisirs, de culture, alors qu'on peut leur offrir ça, pour assurer leur avenir, parce qu'on ne sait pas demain en terme financier, en terme d'indépendance, d'autonomie comme je l'ai entendu tout à l'heure, les grand-synthois qu'est-ce qu'ils auront le jour où on n'aura plus d'indépendance et d'autonomie, qu'est-ce qu'on pourra encore faire à ce moment là. Donc, là on se dépêche de faire tant que nous pourrons le faire et dans des limites raisonnables qui ne mettront pas la ville dans une situation difficile, je viens de vous le rappeler, et je voudrais vous le rappeler parce que nous venons de le voter, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux décidés par la ville. Donc tout cela ça se fait en plus de manière très raisonnable sans alourdir les charges sur les grand-synthois. Après, le gouvernement, parce que je ne dis pas que la feuille d'impôt ne va pas augmenter, parce que le gouvernement décide d'augmenter les bases, ça je n'y peux rien. Je suis désolé ce n'est pas moi qui suis au gouvernement, ce n'est pas moi qui décide d'augmenter la TH d'1,5 et le foncier bâti ou non bâti de 2,5 c'est comme ça, ça s'applique. Moi je ne peux pas réduire les taux, je suis désolé, je ne peux pas dire je diminue les impôts locaux de 10 %, vous avez vu ce que ça ramène : 7 millions d'€uros sur un budget de fonctionnement de 60 millions. La part des impôts locaux dans le budget de la ville de Grande-Synthe, c'est réellement pas grand-chose.

Monsieur RIAH aussi, une information, je pense que je l'avais déjà répondu mais je vais la redonner. J'utilise mes différentes casquettes dans l'intérêt des grand-synthois notamment sur la boucle numérique, puisque c'est un projet qui se met en place à la communauté urbaine, pour faire en sorte que les habitants de l'Albeck, mais aussi ceux des anciens jardiniers, mais aussi certains des deux Synthe, qui n'ont pas accès, qui ne sont même pas à 512 Ko si on parle en langage technique, puissent accéder très vite à du haut débit, et que nous avons comme projet, les études sont parties, de passer notre réseau câblé coaxial en fibre optique pour aller jusqu'à du 100 méga chez les habitants de la ville de Grande-Synthe, donc c'est aussi une forme de lutte contre ce qu'on appelait à un moment « la fracture numérique », qui mettent tous les habitants sur un pied d'égalité. Il faut le temps des études, c'est long.

Monsieur Féthi RIAH :

Pourquoi vous ne répondez pas à mon courrier que je vous ai envoyé il y a 6 mois pour me dire qu'il y a un projet ? Moi je l'ai envoyé à la CUD et à vous-même, et jamais vous répondez. Le règlement intérieur dit que vous devez répondre dans les 15 jours et enfin, on n'a pas à m'interdire de m'exprimer lorsque la constitution me donne des droits d'opinion et d'expression.

Monsieur le Maire :

Mais je ne vous interdis pas de vous exprimer.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous avez dit que vous m'interdisiez de vous juger. Je juge qui je veux !

Monsieur le Maire :

*De me juger, oui, ça je peux vous l'interdire.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Comme vous jugez Nicolas SARKOZY, j'ai le droit de vous juger.*

Monsieur le Maire :

*Non, non, de me juger moi ! Parce que ça peut aller ailleurs.*

*Voilà, quant à la clause sociale, Monsieur TERTULLIANI et pour finir, réellement, il faut que vous veniez à l'assemblée générale de la Maison de l'Initiative, je ne sais pas si vous étiez à la dernière, vous pouvez aussi, parce que ça rentre, vous le savez aujourd'hui, ne serait-ce que, c'est vu avec le Préfet, qui assiste à nos revues de projets annuelles pour voir si les 5 %, les 10 % d'insertion des clauses d'insertion dans les quartiers en ANRU sont respectés auprès des entreprises, je peux vous dire que ça fonctionne. Je peux vous dire que ça fonctionne et on va très loin. Et je ne parle même pas du micro-crédit social, ici, pour dire aussi qu'on vient en aide aux populations à l'heure où le gouvernement veut légiférer pour éviter les crédits à 18 ou 20 %. Ce qu'on a mis en œuvre et qu'on a décidé ici lors de ce dernier conseil municipal va aussi dans ce sens d'un budget de gauche. Un dernier point, parce que, encore une fois, la comparaison est à faire. On consacre, 4,9 millions, presque 5 millions d'euros aux aides au retour à l'emploi. C'est ce que Martial disait tout à l'heure dans le budget, la ville de Paris, c'est 53 millions, dix fois plus, ils sont 100 fois plus d'habitants, donc nous faisons 10 fois plus que la ville de Paris, ce n'est pas Ségolène ROYAL, Martine AUBRY, c'est Bertrand DELANOË, Monsieur RIAH, mais on ne peut pas dire que la ville de Paris reste inactive en matière de retour à l'emploi, et nous faisons 10 fois plus que la capitale française. Ça aussi je voudrais que tout le monde en ait conscience parce que c'est considérable les efforts que nous consacrons dessus. Je ne sais pas si on pourra le tenir, vous voyez les frais de personnel, cette année, c'est 62 % de nos dépenses de fonctionnement, 57 % de nos recettes de fonctionnement et je le dis clairement. Ça aura des limites, pour ne pas endetter la ville, pour être dans une gestion de bon père de famille du budget de la commune, pour ne pas faire reposer sur les générations futures des exactions qu'on aurait pu commettre nous, et je ne me lancerai pas dans cette pente là. Voilà, je voulais donner quelques exemples très précis qui vous marqueront et qui viendront expliquer pourquoi j'estime, que Martial estime, que ce budget est vraiment un budget de gauche qui va dans l'intérêt des populations défavorisées et il appelle tous les gens qui se disent de gauche de venir le voter avec nous. On ne va pas se répondre toute la soirée Monsieur TERTULLIANI. J'ai laissé exprimer.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Une remarque parce que je pense que votre parole a dépassé votre pensée, nous sommes des élus qui sommes aussi représentatifs et on nous pose des questions et on vous les pose, donc, dire que je vous interdît... c'est peut être pas le mot qui convient.*

Monsieur le Maire :

*Ah si si ! Parce que là c'est un jugement de valeur sur mes choix éthiques.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Nous, là où on est on nous pose une question, on vous la retransmet.*

Monsieur le Maire :

*Oui, mais on met en cause ce que je dis. On dit : vous vous étiez engagé à... Mais vous ne l'avez pas fait. Et là, je suis désolé, je m'insurge.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Ecoutez on a l'explication, écoutez si vous n'avez rien à vous reprocher, c'est tout. Donc tout le monde l'aura entendu, ceux qui ne l'auront pas entendu, on leur dira.*

Monsieur le Maire :

*Merci bien.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Ensuite, juste un mot sur le budget, parce que c'est quand même curieux qu'on ne puisse pas être associé à la base, qu'on ne puisse pas faire quelques remarques à la base, et là je comprendrais que le jour du vote on puisse ne pas voter contre, mais là on est là, on a qu'à dire, oui amen. Bon ben, je veux dire que par principe, on ne dit pas oui amen. C'est tout.*

Monsieur le Maire :

*Mais vous pouvez préparer un budget. Vous pouvez lors des discussions en discuter. Lors du débat d'orientation budgétaire, vous pouvez donner des orientations de budget.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Non, non, Monsieur ce n'est pas comme ça. Ce n'est pas comme ça que ça devrait se passer.*

Monsieur le Maire :

*C'est bien le fonctionnement de cette instance. C'est bien comme ça que ça se passe, Monsieur TERTULLIANI. Bien, nous allons passer au vote de ce budget primitif. Qui vote contre ? 6 voix contre. Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.*

**VOTE :**

Pour :	29	
Contre :	6	( F. TERTULLIANI, G. WILLOT, J.C. AUBRUN, D. AJUTO, F. RIAH, M. MERLEN )
Abstention :	0	

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**VOTE** le Budget Principal proposé.

## **9. Budget primitif 2009 – budget annexe location de salles aménagées**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du Budget Primitif 2009 se fait suivant la comptabilité M14 par nature et que, conformément à l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote sera effectué par chapitre.

Le Budget Primitif 2009 qui est proposé à l'assemblée s'équilibre en dépenses - recettes à la somme de :

- **491.065,00 €** pour la section de Fonctionnement
- **62.301,91 €** pour la section d'Investissement

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Annexe proposé.

## **10. Budget primitif 2009 – budget principal – subventions aux associations**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme de la comptabilité M14 intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2006 clarifie les règles en matière de décisions d'attribution des subventions.

Pour l'attribution des subventions non assorties de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires précisant le montant et l'objet de la subvention (Article L2311-7 du CGCT).

L'état annexé au Budget Primitif 2009 présente un total des propositions pour les subventions aux associations d'un montant de **7.529.500 €**.

Cependant, en vertu des dispositions de l'article L 2131-11 du CGCT définissant la qualification de prise illégale d'intérêt, les membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration des associations subventionnées, ne participent pas au vote pour celles-ci conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Il est également rappelé qu'une convention est obligatoire pour les subventions d'un montant supérieur à **23 000 €** et que cette convention détermine les conditions de versement et d'utilisation des fonds.

Madame Geneviève WILLOT :

*Vous nous suggérez régulièrement de participer aux commissions, nous étions en nombre à la commission culturelle éducative, nous avons pu poser un certain nombre de questions, nous avons eu des réponses très circonstanciées concernant les associations sportives, mais vu l'absence des adjointes déléguées à la vie culturelle et la vie associative, nous sommes restés un peu sur notre faim concernant nos questions et surtout sur la question principale qui était : « quels sont les projets et de quelles associations, les projets n'ont pas été acceptés ? ». Donc, nous réitérons notre question.*

Madame Corinne MARTIN :

*En ce qui concerne mon absence, j'étais à l'inauguration des « Jobs d'Eté ».*

Madame Geneviève WILLOT :

*Je ne vous demande pas de vous justifier, vous êtes absente, c'est vous qui fixez les dates, à ce moment là vous pouvez déléguer à quelqu'un d'autre ou aux techniciens qui sont compétents.*

Madame Corinne MARTIN :

*En l'occurrence, il n'y avait pas de point qui concernait le développement culturel.*

Madame Geneviève WILLOT :

*Quels sont les projets qui ont été refusés ?*

Monsieur le Maire :

*Bien. Madame WILLOT, ça fait deux ou trois fois que la question est posée, je tiens à le dire ici une dernière fois, une fois pour toute, il n'y a pas de liste d'associations qui ne sont pas subventionnées. Les demandes des associations arrivent au fur et à mesure, et...*

Madame Geneviève WILLOT :

*Je parle des projets, Monsieur le Maire ! Je ne parle pas des associations ! La commission portait bien là-dessus, on peut avoir des réponses tout de même !*

Monsieur le Maire :

*Vous l'avez !*

Madame Geneviève WILLOT :

*Non j'en n'ai pas ! Je la pose à Madame ODOT, quels sont les projets des associations qui ont été refusés ?*

Monsieur le Maire :

*Madame ODOT agit sous délégation du Maire, Madame WILLOT, donc....*

Madame Geneviève WILLOT :

*Elle n'est pas capable de répondre ?*

Monsieur le Maire :

*Mais si, elle est capable de répondre !*

Madame Geneviève WILLOT :

*J'attends sa réponse. Nous attendons sa réponse.*

Monsieur le Maire :

*Mais Madame WILLOT, ma réponse est la bonne, est la même.*

Madame Geneviève WILLOT :

*Donc, si on comprend bien, et je veux que ce soit marqué au compte-rendu, tous les projets déposés ont été acceptés.*

Monsieur le Maire :

Non, pas du tout Madame WILLOT. Vous n'avez pas compris.

Madame Geneviève WILLOT :

Donc vous ne répondez pas à notre question.

Monsieur le Maire :

Je vais répondre. Il y a des projets que nous n'aidons pas, Madame WILLOT. Il y a des projets que nous n'aidons pas. Il n'y a aucune obligation pour une collectivité de financer une association.

Madame Geneviève WILLOT :

Non, mais c'est ce qu'on vous demande. Mais quels sont ces projets ?

Monsieur le Maire :

C'est ceux qu'on n'a pas retenus, Madame WILLOT. Mais on n'a pas de compte à vous rendre dessus. Ça s'inscrit ou non dans nos choix politiques.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Comment ça ?

Monsieur le Maire :

Mais non, c'est un choix, il n'y a pas d'obligation, ça s'inscrit...

Madame Geneviève WILLOT :

C'est bien ce qu'on disait tout à l'heure, on n'est pas associé, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Pas à nos choix politiques. Vous n'arrêtez pas de voter contre. Monsieur RIAH et Madame DESMAZIERES.

Monsieur Féthi RIAH :

Alors, là je ne peux pas accepter ce que vous venez de dire, parce que dire qu'on n'a pas le droit de se prononcer là-dessus, je signale qu'il y a un droit d'amendement qui est réservé aux élus, et que si vous, une association ne vous intéresse pas, il se peut que nous elle nous intéresse et même si on n'a que six voix pour voter pour elle, symboliquement, on peut mettre nos six voix. Maintenant en ce qui concerne la question, il est vrai que, on nous dit souvent l'opposition il faut venir en commissions, mais il est vrai que quand deux principales adjointes quand même qui doivent répondre à nos questions ne sont pas là, nous on a un conseil à préparer, donc on ne peut pas y répondre. Et je termine, vous dites qu'il y a des associations qui ne sont pas subventionnées, enfin, maintenant vous êtes revenu, vous avez dit que si, celles sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord, alors on avait posé des questions à Monsieur CORMIER et il nous a répondu, je le remercie, il nous a répondu sur chaque association sportive et on est plutôt d'accord avec ce qu'il nous avait dit puisque l'intérêt communal n'y était pas. Mais moi par exemple, je vais vous parler d'une association, qui moi je pense, la ville aurait dû subventionner, qui la ville lui a refusé une subvention c'est l'association CEFIR Radio Rencontre, qui embauche des grand-synthois, il y a le dispositif Cré'action qui a bénéficié à bon nombre de grand-synthois qui aujourd'hui ont pu créer leur emploi en partenariat avec la Maison de l'Initiative. Alors, pour tout ce qui était sportif, on nous avait dit qu'on avait subventionné les associations qui n'avaient pas leur siège à Grande-Synthe, mais qui aidaient des grand-synthois. certes le CEFIR n'a pas son siège social à Grande-Synthe, mais le dispositif Cré'action par exemple, et la radio concernent bon nombre de grand-synthois et on peut les remercier parce qu'ils ont beaucoup œuvré pour la diversité grâce au Cré'action. Donc, nous on a le droit aussi de proposer des associations, et c'est pour ça qu'on aurait aimé avoir celles qui étaient refusées pour pouvoir nous à notre tour les proposer, parce que là vous nous proposez de voter d'un bloc, je ne sais même pas si on peut tout voter d'un bloc, vu le nombre d'élus qui ne peuvent pas participer au vote, je ne sais pas si on a le quorum, donc on a le droit nous aussi de s'interroger.

Monsieur le Maire :

*Non, non, ne dites pas ça, le quorum est largement atteint. Ça fait 4 élus qui ne participent pas sur une ou deux délibérations, sur l'ensemble du conseil. Non, non, il y a le quorum largement, Monsieur RIAH. Madame DESMAZIERES ?*

Madame Nathalie DESMAZIERES :

*Je souhaiterais simplement qu'il y ait un petit peu d'honnêteté intellectuelle par rapport à ce qui vient d'être dit. Je pense pour l'avoir entendu précédemment, que nous avons délibéré sur un certain nombre de remarques qui ont été faites ce soir. Je crois que si les projets ne sont pas financés, c'est parce que ces projets ne répondent pas au cadre qui a été fixé par la collectivité, que nous rejoignons tout à fait, sur les valeurs de laïcité, les valeurs de la République. Donc, je souhaiterais Monsieur le Maire, que vous rappeliez le nombre quand même d'associations financées par la ville, parce que, quand on entend le discours qui vient d'être tenu, ce serait faire croire que finalement la collectivité ne finance personne, ou ne finance que ses propres amis, et ça c'est proprement malhonnête.*

Monsieur le Maire :

*Je n'aurais pas mieux dit.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Vous pourriez lui dire de ne pas nous juger, comme vous l'avez dit pour moi !*

Monsieur le Maire :

*7 millions, je ne sais plus, 7,7 millions de subventions aux associations sur 60 millions, ça fait je ne sais plus combien de pourcentage, plus de 10 % pour les associations, 250 associations de subventionnées. Y-a-t-il des oppositions sur ces subventions aux associations ? Des abstentions ?*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Monsieur le Maire, il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire, je suis désolé, je reviens.*

Monsieur le Maire :

*Si si ! Monsieur TERTULLIANI, on ne va pas tourner en rond.*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Juste. Lors du conseil municipal du mois d'octobre et ensuite en septembre, Madame DESMAZIERES a clairement exprimé l'idée de regarder comment les associations sportives et autres avaient un impact sur la culture. C'est écrit noir sur blanc dans les comptes-rendus. Alors, si faire du..., comment dire, du..., le mot m'échappe, mais faire du sectarisme comme ça, je veux dire...*

Monsieur le Maire :

*Ah non on ne fait pas de sectarisme !*

Monsieur Félix TERTULLIANI :

*Pas vous ! Je m'adresse à Madame DESMAZIERES.*

Monsieur le Maire :

*Madame DESMAZIERES non plus, je ne crois pas là, elle retrace bien ce qui a été dit.*

*Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**VOTE** les subventions aux associations figurant en annexe du Budget Primitif 2009.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

## F. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**RAPPORTEUR : Nadine ODOT**

### 1. Attribution de subventions sur le fonds d'aide aux projets au titre de l'année 2009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **285 462 €** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide aux Projets », au Budget Primitif 2009, afin de soutenir les associations dans l'organisation de manifestations et la réalisation des projets qu'elles ont prévus.

La liste des subventions à verser au titre de ce fonds suivant les conditions fixées avec les associations par convention est soumise à l'assemblée.

Monsieur Féthi RIAH :

*On peut quand même donner son point de vue, parce que c'est une délibération, donc chaque conseiller a le droit de donner son point de vue. Donc, moi, à l'occasion de cette délibération je réitère à Madame ODOT de revoir le dossier sur Radio Rencontre qui a été rejeté et de voir comment on peut les aider...*

Monsieur le Maire :

*Voyez ça en commission Monsieur RIAH.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Mais c'est en conseil municipal que les débats ont lieu et donc je veux l'affirmer, à un moment donné je crois qu'il y avait eu une personne dans cette assemblée qui avait exprimé à 200 % qu'elle soutenait une association, donc moi je voudrais aussi dire que j'aimerais qu'on étudie ce dossier parce que je pense qu'ils font un travail formidable pour l'insertion professionnelle et que ce sont beaucoup de grand-synthois qui sont concernés.*

Monsieur le Maire :

*On les connaît très bien, Monsieur RIAH.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Je ne vois pas pourquoi des associations qui n'ont pas leur siège social ici sont subventionnées parce qu'elles aident des grand-synthois et que cette association pas. Donc voilà. Nous avons toujours dit notre point de vue, on est toujours libre et on le fera et on ne se laissera pas intimider...*

Monsieur le Maire :

*Pas question de vous intimider.*

Monsieur Féthi RIAH :

*... par cet autoritarisme proclamé.*

Monsieur le Maire :

*Ça ne risquera pas Monsieur RIAH.*

Monsieur Féthi RIAH :

*Et nous, on ne tourne pas notre veste tout le temps !*

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le crédit total de ouvert au titre du Fonds d'Aide aux Projets

**IMPUTE** les dépenses aux articles 657.4 et 657.38 du Budget Primitif

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

### 2. Attribution de subventions sur le fonds d'aide exceptionnelle au titre de l'année 2009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **151 000 €** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget Primitif 2009.

Les subventions accordées au titre de ce fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une liste de subventions à verser au titre de ce fonds

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition

**IMPUTE** les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

*Monsieur le Maire :*

*Je dois vous communiquer le résultat du vote qui a eu lieu tout à l'heure :*

*Sur 35 votants :*

*Monsieur Patrick GARNIER a recueilli 29 voix et Monsieur Féthi RIAH 6 voix.*

*Donc, Monsieur Patrick GARNIER représentera la ville de Grande-Synthe à la CLI.*

### **III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 17 FEVRIER ET LE 24 MARS 2009**

#### **1. désignation de Maître MOUGEL, avocat – affaire SARL SERGEANT**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De désigner Maître MOUGEL, avocat à Dunkerque, pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un contentieux qui l'oppose à la SARL SERGEANT dans le cadre d'un marché public.

#### **2. remboursement caution – Madame Yasmina DESCAMPS BEN EL HOUTE**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De rembourser à Madame Yasmina DESCAMPS BEN EL HOUTE, suite à son départ au 31/12/2008 du logement sis 69 bis rue Pierre et Marie Curie à Grande-Synthe (3<sup>ème</sup> étage droite) la caution d'un montant de 152,45 € qu'elle a versée à son entrée.

#### **3. augmentation du tarif de location de la salle des fêtes des deux synthe**

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

##### **DECIDE**

De fixer le tarif de location de la journée à 140 € au lieu de 125 € et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette augmentation ne sera néanmoins pas appliquée aux contrats signés antérieurement à cette décision de revalorisation et qui portent sur des locations effectives après le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur Féthi RIAH :

*On nous parle d'honnêteté intellectuelle, de cohérence, alors moi j'aimerais bien entendre la cohérence de certains sur l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes des deux Synthe, parce que la dernière fois pour le cimetière, vu que la loi avait été changée, on était passé de 4 € à 20 € je crois, et donc, certains se posent des questions, pourquoi une telle augmentation, donc moi je me pose la question aussi, pourquoi passer de 125 € à 140 € sachant que c'est une ancienne salle, je ne sais pas si, c'est un ancien préfabriqué, je ne sais pas si c'est toujours aux normes, mais en tout cas, pourquoi augmenter les tarifs d'une salle qui ont été largement amortis.*

Monsieur le Maire :

*Parce que le tarif reste tout à fait raisonnable. Il n'avait pas augmenté depuis 9 ans, et qu'il y a des gros travaux, contrairement à ce que vous dites, qui ont été faits dedans : les boiseries, les peintures, les faux plafonds, les blocs sanitaires, les rideaux... Enfin il y a eu beaucoup de travaux qui ont été faits, et ça reste un tarif tout à fait accessible, 140 € pour la location d'une salle de 80 personnes, là aussi, allez chercher dans d'autres communes du coin des tarifs aussi alléchants. Je ne suis pas sûr que ça existe. Voilà, pas d'autres observations ? Je vous remercie.*

**VOTE :**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19 H 50 et donne rendez-vous à l'ensemble des élus le mardi 23 juin 2009.***